



## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

**PERSONNES CONVOQUÉES :** Membres du conseil d'administration  
**DATE :** Mercredi 21 août 2024, de 15 h à 17 h 30  
**LIEU :** Édifice Norton  
461, rue Argyll, Sherbrooke  
Salle Frances-Whittle



### PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration
4. Période de questions du public
5. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 13 juin 2024 et des extraits de résolutions par voie électronique du 15 juillet 2024
6. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
7. **Points pour échanges (discussion et/ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
  - 7.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté**
    - 7.1.1 Bilan annuel par la direction de la protection de la jeunesse
    - 7.1.2 Rapport annuel du conseil multidisciplinaire 2023-2024
    - 7.1.3 Avis et recommandation du conseil multidisciplinaire
  - 7.2 **Assurer la qualité des soins et services**
  - 7.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**
  - 7.4 **Utiliser judicieusement les ressources**
  - 7.5 **Intégrer la mission universitaire**
8. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général
  - 8.1 Comité de gouvernance et d'éthique du jeudi 27 juin 2024
  - 8.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du lundi 19 août 2024
9. **Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
  - 9.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté**
    - 9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
      - 9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
    - 9.1.2 Nomination de chefs de services et/ou de départements
    - 9.1.3 Coordonnateur médical aux soins de fin de vie
    - 9.1.4 Nomination intérimaire au service des approches intensives CHUS
    - 9.1.5 Démission d'un membre du conseil d'administration

9.1.6 Nomination au conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil

9.1.7 Nominations au Centre d'Expertise en Santé de Sherbrooke

## **9.2 Assurer la qualité des soins et services**

9.2.1 Comité d'éthique clinique et organisationnel - Nominations

9.2.2 Nomination du responsable des divulgations d'actes répréhensibles

## **9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services**

## **9.4 Utiliser judicieusement les ressources**

9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

9.4.2 Contrat de service en ressource intermédiaire (RI) avec la Résidence Memphrémagog

9.4.3 Servitude pour l'implantation d'un groupe électrogène en faveur de l'Université de Sherbrooke à l'hôpital Fleurimont

9.4.4 Résultats financiers à la période 3 et rapport trimestriel AS-671 du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

9.4.5 Demande d'une licence

## **9.5 Intégrer la mission universitaire**

9.5.1 Comité d'éthique de la recherche

9.5.1.1 Démission d'un membre

9.5.1.2 Changement de statut d'un membre

9.5.1.3 Renouvellement de mandat d'un membre

9.5.1.4 Nomination d'un nouveau membre

9.5.2 Centre de recherche du CHUS - Nominations

## **10. Divers**

## **11. Huis clos**

11.1 Cadres supérieurs

11.2 Entente 108 - transfert d'examen de résonance magnétique vers le laboratoire d'imagerie médicale (Centre radiologique de l'Estrie)

11.3 Appel d'offres pour les contrats de service, le soutien et la croissance des infrastructures de téléphonie

11.4 Modification au plan d'organisation

11.5 Projet de loi 15 – Évolution des travaux

## **12. Clôture de la séance**

Date : 2024-08-20

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS  
LE JEUDI 13 JUIN 2024  
À L'ÉDIFICE NORTON, SHERBROOKE**

<b>Présences :</b>	Simon Bérubé	Administrateur
	Isabelle Boucher	Administrateur
	Patrick Boucher	Administrateur
	Gerald R. Cutting	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre observateur
	Jocelyne Faucher	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Michel Lafrance	Administrateur
	Renée Létourneau	Administrateur
	Audrey Roussel	Administrateur
	Denis Roussel	Administrateur
	Stéphane Tremblay	Président-directeur général
Raymonde Vaillancourt	Administrateur	
<b>Absences motivées :</b>	Patrice Lamarre	Administrateur
	Jean Roy	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
<b>Invités :</b>	Geneviève Beaudoin	Vice-présidente du conseil multidisciplinaire
	Pascale Bélisle	Directrice adjointe des affaires juridiques et publiques
	Annie Boisvert	Directrice générale adjointe au programme santé physique générale et spécialisée
	Robin Marie Coleman	Présidente-directrice générale adjointe
	Karine Duchaineau	Directrice générale adjointe des programmes sociaux et de réadaptation
	Lyne Jutras	Directrice des ressources financières
	Marie-Andrée Périgny Nathalie Tremblay	Présidente du conseil multidisciplinaire Conseillère cadre en éthique clinique et organisationnelle

---

**1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences**

---

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 82<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

## 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

---

### SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration
4. Période de questions du public
5. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 28 mars 2024, des résolutions transmises par voie électronique le jeudi 25 avril 2024 et le jeudi 23 mai 2024
6. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
7. Points pour échanges (discussion et/ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ
  - 7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
    - 7.1.1 Rapport trimestriel sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental
    - 7.1.2 Avis et recommandations du conseil multidisciplinaire
      - 7.1.2.1 Communautés culturelles
      - 7.1.2.2 Développement des services des équipes de soutien à domicile « niveau de soins alternatifs »
  - 7.2 Assurer la qualité des soins et services
    - 7.2.1 Divulgence des actes répréhensibles en établissement
    - 7.2.2 Rapport annuel du comité d'éthique clinique et organisationnelle
  - 7.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
  - 7.4 Utiliser judicieusement les ressources
    - 7.4.1 Plan d'audit externe 2023-2024 incluant le rapport financier annuel (AS-471) pour l'exercice 2023-2024
  - 7.5 Intégrer la mission universitaire
    - 7.5.1 Comité d'éthique de la recherche – Rapport annuel 2023-2024
8. **Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général**
  - 8.1 Comité de gouvernance et d'éthique du mardi 2 avril et du mardi 14 mai 2024
  - 8.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du vendredi 12 avril, du vendredi 10 mai et du jeudi 13 juin 2024
  - 8.3 Comité de vigilance et de la qualité du mercredi 17 avril 2024
  - 8.4 Comité sur la mission universitaire du jeudi 30 mai 2024
9. Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ
  - 9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté
    - 9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
      - 9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
    - 9.1.2 Nomination de chefs de services et/ou de départements
    - 9.1.3 Centre de communication santé Estrie - Nominations
    - 9.1.4 Calendrier du conseil d'administration – Automne 2024
  - 9.2 Assurer la qualité des soins et services
    - 9.2.1 Fondé de pouvoir de la radioprotection
    - 9.2.2 Conduite responsable en recherche – Personne chargée responsable
  - 9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
    - 9.3.1 Clinique de procréation médicale assistée – Renouvellement du permis du MSSS
    - 9.3.2 Politique sur le cheminement des usagers

**9.4 Utiliser judicieusement les ressources**

- 9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ
- 9.4.2 Renouvellement du contrat de service maître pour l'exploitation des équipements et différents applicatifs médicaux pour le PACS
- 9.4.3 États financiers au 30 décembre 2023 – Rapport financier annuel de l'exercice 2023 du Fonds de santé au travail du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
- 9.4.4 Demande d'emprunt – septembre 2024 à septembre 2025
- 9.4.5 Nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs externes du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2024
- 9.4.6 Renouvellement de contrat de la ressource intermédiaire Louis D'Or Auberge pour aînés

**9.5 Intégrer la mission universitaire**

- 9.5.1 Politique sur la gouvernance des données
- 9.5.2 Comité d'éthique de la recherche - Nomination
- 9.5.3 Délégation de signature des projets de recherche
- 9.5.4 Centre de recherche du CHUS - Nominations
- 9.5.5 Centre de recherche sur le vieillissement - Nominations
- 9.5.6 Centre de recherche du CHUS – Rapport annuel 2023-2024 (Dépôt)

**10. Divers**

**11. Huis clos**

- 11.1 Cadres supérieurs
- 11.2 Appel d'offres pour les transports sanguins, courrier colis pour les RLS de Haute-Yamaska et de la Pommeraie
- 11.3 Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2023-2024
- 11.4 Projet de loi 15 – Évolution des travaux
- 11.5 Veille stratégique

**12. Clôture de la séance**

---

**3.0 Déclaration des conflits d'intérêts en regard des membres du conseil d'administration**

---

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

---

**4.0 Période de questions du public**

---

Madame Pierrette Messier, porte-parole du comité Santé du Pôle de Bedford, un groupe formé de citoyen militant pour le maintien des soins de santé dans la région, se présente et lit un préambule à sa question, soit « Quels sont les plans du CIUSSS de l'Estrie – CHUS à court terme et à long terme pour le CHSLD de Bedford, incluant le projet de rénovation et d'agrandissement confirmé par le gouvernement et l'établissement depuis une douzaine d'années ?

Le président-directeur général invite Mme Karine Duchaineau, directrice générale adjointe des programmes sociaux et de réadaptation, à répondre à la question, laquelle dresse un état de situation détaillé sur le dossier et précise que le projet a été suspendu.

Afin d'évaluer notre capacité à répondre à certains éléments précis de la période d'échange, Mme Duchaineau en assurera le suivi dans l'éventualité où l'information est disponible.

## 5.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 28 mars 2024 et des résolutions transmises par voie électronique le jeudi 25 avril et le jeudi 23 mai 2024

---

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le jeudi 28 mars 2024 et des résolutions transmises par voie électronique le jeudi 25 avril et le jeudi 23 mai 2024, ils sont adoptés tels que présentés.

## 6.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

---

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général, pour la période du 29 mars 2024 au 13 juin 2024, a été transmis aux membres.

Le président et le président-directeur général font part des différentes activités ayant eu lieu.

Une motion de félicitations est faite à toute l'équipe des communications pour la qualité des travaux réalisés dans le cadre de la soirée reconnaissance.

## 7.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

---

### 7.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

#### 7.1.1 Rapport trimestriel sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental

Comme prévu à l'article 118.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux sur le Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui, en raison de leur état mental, le président-directeur général fait rapport au conseil d'administration, pour le quatrième trimestre (janvier, février et mars 2024), du nombre de mises sous une garde préventive ou provisoire, du nombre de mises sous une garde autorisée en vertu de l'article 30 du Code civil et du nombre de demandes de mise sous garde présentées au tribunal par l'établissement.

Les membres saluent la collaboration et la qualité du travail du service juridique et des psychiatres de l'établissement.

#### 7.1.2 Avis et recommandations du conseil multidisciplinaire

Le président invite Mme Marie-Andrée Périgny, présidente et Mme Geneviève Beaudoin, vice-présidente, lesquelles présentent les avis et recommandations du conseil multidisciplinaire.

Après questions et commentaires, les résolutions sont adoptées.

##### 7.1.2.1 Communautés culturelles

#### **RÉSOLUTION : CA-7805 - 2024-06-13**

#### **Relative aux avis et recommandations du conseil multidisciplinaire (CM) concernant**

- CONSIDÉRANT :**
- le rôle-conseil du conseil multidisciplinaire en regard de ses mandats;
  - le statut souvent vulnérable des réfugiés, des demandeurs d'asile, des travailleurs et d'étudiants temporaires, le manque fréquent d'un réseau soutenant et les différences de cultures limitant souvent les

capacités à faire entendre la voix de certains groupes issus des minorités visibles et des communautés culturelles;

- que les intervenants susceptibles de travailler avec les communautés culturelles doivent incontestablement être sensibilisés aux différents statuts et processus migratoires;
- le déploiement du plan d'action de la Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion en cours dans notre organisation;
- que la région de l'Estrie est un bassin important d'accueil pour les communautés culturelles (1 591 personnes en 2022-2023, tous statuts confondus (nombre augmenté de plus de 39 % à Sherbrooke comparativement à l'année précédente, voir référence Service d'aide aux Néo-Canadiens, 2023) et qu'une augmentation similaire est observée à Granby, passant de 606 à 1 120 personnes accueillies par année, voir référence SERY, s.d.);
- la priorité organisationnelle d'optimiser le travail avec les partenaires du réseau;
- la stratégie 2023-2027 et l'objectif #11 « Évoluer vers un milieu où l'équité, la diversité et l'inclusion sont omniprésentes »;
- les recommandations émises dans « Avis et recommandations du conseil multidisciplinaire (CM) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS en lien avec les communautés culturelles »;
- l'adoption du présent avis « Avis et recommandations du conseil multidisciplinaire (CM) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS en lien avec les communautés culturelles » par les membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM);
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UNEMENT APPUYÉE :**

**MANDATER :** l'équipe EDI et la direction des services généraux pour prendre connaissance des avis et recommandations pour élaborer une proposition et convoquer une rencontre avec l'exécutif du conseil multidisciplinaire, échéancier : fin juillet 2024;;

**D'ÉCHANGER :** avec les membres de l'exécutif du conseil multidisciplinaire afin de valider si la proposition est en cohérence avec la recommandation, échéancier : fin septembre 2024;

**DE RÉALISER :** un plan de travail et faire un suivi auprès du conseil multidisciplinaire, échéancier : d'ici la fin mars 2024;

7.1.2.2 Développement des services des équipes de soutien à domicile « niveau de soins alternatifs »

**RÉSOLUTION : CA-7806 – 2024-06-13**

**Relative le développement des services des équipes de soutien à domicile « niveau de soins alternatifs (NSA) » au CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

- CONSIDÉRANT :**
- le rôle-conseil du CM en regard de ses mandats;
  - l'amélioration de l'offre de services à domicile, une priorité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
  - l'orientation stratégique organisationnelle 2023-2027 « Pour les usagers et usagères, ainsi que leurs proches : favoriser le chez-soi comme milieu le plus adapté au bien-être »;
  - la prévention en soins à domicile primordiale pour éviter l'hospitalisation des usagers;
  - que l'évaluation de l'utilisateur dans un milieu NSA n'est pas représentative de son milieu de vie;
  - les recommandations émises dans « Avis du conseil multidisciplinaire (CM) concernant le développement des services des équipes de soutien à domicile "niveau des soins alternatifs (NSA)" au CIUSSS de l'Estrie-CHUS »;
  - l'adoption du présent avis « Avis du conseil multidisciplinaire (CM) concernant le développement des services des équipes de soutien à domicile "niveau des soins alternatifs (NSA)" au CIUSSS de l'Estrie-CHUS » par les membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM);
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE PRENDRE ACTE :** des avis et recommandations du conseil multidisciplinaire concernant le développement des services des équipes de soutien à domicile « niveau de soins alternatifs »;

**DE MANDATER :** la directrice du soutien à domicile pour prendre connaissance de la situation et des observations constatées et convenir d'une rencontre avec le conseil multidisciplinaire pour analyser les besoins en vue d'élaborer un plan d'action;

**D'ASSURER :** un suivi auprès du conseil multidisciplinaire sur les suites qui seront données à l'avis, échéancier : d'ici la fin juillet 2024;

**7.2 Assurer la qualité des soins et services**

7.2.1 Divulgence des actes répréhensibles en établissement

Le président invite Mme Nathalie Tremblay, conseillère cadre en éthique clinique et organisationnelle à la Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat, pour présenter le rapport annuel 2023-2024 sur la divulgation des actes répréhensibles.

Elle présente les faits saillants sur le nombre de divulgations faites et jugées recevables et le nombre de demandes d'informations reçues au cours de l'année. Elle conclut en faisant état des priorités du comité sur le processus de divulgation pour la prochaine année.

Le président remercie Mme Tremblay de la présentation et les membres prennent acte du rapport annuel 2023-2024.

#### 7.2.2 Rapport annuel du comité d'éthique clinique et organisationnelle (CÉCO)

Madame Tremblay poursuit pour présenter le rapport annuel 2022-2023 du CÉCO.

Elle présente les réalisations ayant eu lieu au cours de l'année dont, entre autres, la contribution au développement d'une culture éthique dans l'organisation et le réseau québécois et fait état du principal indicateur de performance suivi par le comité de vigilance et de la qualité, soit le nombre de demandes de soutien à la réflexion éthique reçues au CÉCO en plus des autres indicateurs de suivi.

La rétroaction de l'Agrément est présentée qui met en lumière les forces et la qualité des travaux du CÉCO.

Madame Tremblay termine en informant les membres des enjeux existants et/ou émergents durant l'année et du projet de vision du CÉCO, soit de tendre vers une augmentation des réflexes éthiques dans l'organisation.

Le président la remercie de la présentation et les membres adoptent le rapport annuel 2023-2024.

#### **RÉSOLUTION : CA-7807 – 2024-06-13**

**Relative à l'Adoption du rapport annuel 2023-2024 du comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
  - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
  - l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire du CA;
  - la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire du CA;
  - l'accord des membres de conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ENTÉRINER :** le rapport annuel 2023-2024 du comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

#### 7.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

## 7.4 Utiliser judicieusement les ressources

### 7.4.1 Plan d'audit externe 2023-2024 incluant le rapport financier annuel (AS-471) pour l'exercice 2023-2024

Le président invite Mme Lyne Jutras, directrice des ressources financières, à présenter les résultats financiers annuels au 31 mars 2024.

En vertu des articles 279, 295, 300 et 395 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S 4.2) (LSSS) et de l'article 5 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (2015, chapitre 1), les établissements publics doivent transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) leur rapport financier annuel dûment complété et sous la forme prescrite par celui-ci, au plus tard le 15 juin 2024, tel que décrit à la circulaire 2023 001 du MSSS.

Les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire ont rencontré la Direction des ressources financières, ainsi que l'auditeur externe, pour examiner les états financiers. Suivant une analyse approfondie, ils les recommandent pour approbation au conseil d'administration.

Après questions et commentaires, les membres adoptent la résolution suivante.

#### **RÉSOLUTION : CA-7827 – 2024-06-13**

#### **Relative aux États financiers au 31 mars 2024 - rapport financier annuel de l'exercice 2023-2024 (AS-471) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

##### **ATTENDU :**

- que la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4-.2) stipule que les établissements publics doivent transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux (MSSS) leur rapport financier annuel au 31 mars 2024 (AS-471), dûment complété et selon la forme prescrite;
- que ledit rapport doit être transmis au plus tard le 15 juin 2024;
- que le comité de vérification et de suivi budgétaire recommande au conseil d'administration d'approuver les états financiers de l'exercice 2023-2024 et d'autoriser le président-directeur général et la directrice des ressources financières à signer ledit rapport pour et au nom de l'établissement;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

##### **IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'APPROUVER :** les états financiers de l'exercice 2023-2024 (rapport financier annuel AS-471) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

**D'AUTORISER :** le président-directeur général et la directrice des ressources financières à signer pour et au nom de l'établissement ledit rapport.

Une motion de félicitations est faite à toute l'équipe de la direction des ressources financières.

## 7.5 Intégrer la mission universitaire

### 7.5.1 Comité d'éthique de la recherche – Rapport annuel 2023-2024

Le président Dr Aboubacar Cissé, président du comité d'éthique de la recherche, pour présenter le rapport annuel du comité d'éthique de la recherche (CÉR) 2023-2024.

La mission universitaire, dans une perspective de développement, d'évolution et d'utilisation des savoirs, d'amélioration des pratiques et de soutien à la prise de décision, contribue à améliorer la santé et le mieux-être des usagers, de leurs proches et de la population.

Docteur Cissé présente les diverses participations et collaborations du CÉR tout au cours de l'année et détaille les projets en cours à l'aide d'un tableau comparatif sur cinq ans.

Il fait état des réalisations et termine en spécifiant les priorités que s'est données le CÉR pour l'année 2024-2025.

Après questions et commentaires, les membres adoptent la résolution.

#### **RÉSOLUTION : CA-7807 – 2024-06-13**

##### **Relative au rapport annuel 2023-2024 du comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
  - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
  - l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire du CA;
  - la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire du CA;
  - l'accord des membres de conseil d'administration;

##### **IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ENTÉRINER :** le rapport annuel 2023-2024 du comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

---

## 8.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

### 8.1 Comité de gouvernance et d'éthique du mardi 2 avril et du mardi 14 mai 2024

Le président invite Mme Diane Gingras, présidente du comité, à mentionner les sujets ayant fait l'objet de discussions et de décisions.

### 8.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du vendredi 12 avril, du vendredi 10 mai et du jeudi 13 juin 2024

Le président fait part des différents sujets présentés lors de la rencontre.

### 8.3 Comité de vigilance et de la qualité du mercredi 17 avril 2024

Le président invite M. André Forest, président du comité, à mentionner les sujets ayant fait l'objet de discussions et de décisions.

### 8.4 Comité sur la mission universitaire du jeudi 30 mai 2024

Le président invite Mme Jocelyne Faucher pour présenter les différents sujets discutés.

---

## 9.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

---

Le président rappelle aux membres que tous les sujets à l'agenda de consentement ont déjà été discutés à un comité du conseil d'administration. Le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le hors cadre ou le président du comité concerné est appelé à répondre.

### 9.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés

#### 9.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

##### 9.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

**RÉSOLUTION : CA-7736 à 7804 – 2024-06-13**

**Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

#### 9.1.2 Nomination de chefs de services et/ou de départements

**RÉSOLUTION : CA-7808 – 2024-06-13**

**Relative à la nomination de chefs de services et/ou chefs de départements**

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
  - que les médecins sont membre actif au sein du CMDP;
  - les compétences personnelles et professionnelles des médecins;
  - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
  - la recommandation du comité de nomination;
  - la recommandation du CMDP des 7 et 28 mai 2024;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ADOPTER :**
- la nomination de la Dre Laurence Masson-Côté au service de radio-oncologie du département de médecine spécialisée pour un mandat de 4 ans, débutant le 1<sup>er</sup> avril 2024 et se terminant le 31 mars 2028;

- la nomination du Dr Patrick Liang au service de rhumatologie du département de médecine spécialisée pour un deuxième mandat débutant le 1<sup>er</sup> mai 2024 et se terminant le 20 avril 2028.
- la nomination de la Dre Laurie Pelletier au service des soins hospitaliers du département de psychiatrie pour un mandat de 4 ans qui débutera officiellement au moment de son acceptation par le conseil d'administration;
- la nomination du Dr Jean-François Roux à titre de chef de service de cardiologie du département de médecine spécialisée pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2024 et se terminant le 31 octobre 2028.

#### 9.1.3 Centre de communication santé Estrie - Nominations

##### **RÉSOLUTION : CA-7809 – 2024-06-13**

**Relative à la nomination de Mme Lyne Jutras au conseil d'administration du Centre de Communication Santé Estrie et de Dr Jasmin Bouchard à titre de directeur médical régional**

- CONSIDÉRANT :**
- le souhait de Mme Lyne Jutras de poursuivre son mandat;
  - le souhait de Dr Jasmin Bouchard de poursuivre son mandat;
  - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Mme Lyne Jutras à titre de représentante du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au sein du conseil d'administration du Centre de Communication Santé Estrie et Dr Jasmin Bouchard à titre de directeur médical régional.

#### 9.1.4 Calendrier du conseil d'administration – Automne 2024

##### **RÉSOLUTION : CA-7810 – 2024-06-13**

**Relative au calendrier du conseil d'administration – Automne 2024**

- CONSIDÉRANT :**
- que Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS stipule que chaque année, le conseil fixe, par résolution, les séances (article 176 de la LSSS);
  - la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** les deux dates au calendrier des séances du conseil d'administration, soit le jeudi 29 août et le jeudi 10 octobre 2024.

## 9.2 Assurer la qualité des soins et services

### 9.2.1 Fondé de pouvoir de la radioprotection

**RÉSOLUTION : CA-7811 – 2024-06-13**

**Relative au fondé de pouvoir de la radioprotection**

- CONSIDÉRANT :**
- que, selon les normes de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), un établissement qui possède des activités relevant de sa juridiction doit nommer un Fondé de pouvoir en radioprotection;
  - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS désire confier ce rôle à la Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Monsieur Paul Guyot, directeur de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat, à titre de Fondé de pouvoir de la radioprotection du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et d'aviser la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) du changement de titulaire.

### 9.2.2 Conduite responsable en recherche – Personne chargée responsable

**RÉSOLUTION : CA-7812 – 2024-06-13**

**Relative à la conduite responsable en recherche – Personne chargée responsable**

- CONSIDÉRANT :**
- la Politique sur la conduite responsable en recherche des Fonds de recherche du Québec;
  - la Politique sur la conduite responsable en recherche du CIUSSS de l'Estrie - CHUS adoptée par son conseil d'administration le 2 novembre 2023;
  - qu'une personne doit être mandatée comme personne chargée de la conduite responsable en recherche;
  - que cette personne doit être un cadre supérieur du CIUSSS de l'Estrie – CHUS ayant une indépendance et une autonomie décisionnelle suffisante;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE MANDATER :** Monsieur Paul Guyot, directeur de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat pour agir comme la personne chargée de la conduite responsable en recherche.

### 9.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

#### 9.3.1 Clinique de procréation médicale assistée – Renouvellement du permis du MSSS

**RÉSOLUTION : CA-7813 – 2024-06-13**

**Relative à la Clinique de procréation médicale assistée – Renouvellement du permis du MSSS**

- CONSIDÉRANT :**
- la nouvelle exigence de la *Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée*;
  - les activités cliniques faisant partie de l'offre de services de notre établissement;
  - la date d'échéance pour le renouvellement du permis, en vertu de l'article 10;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'AUTORISER :** la Direction du programme jeunesse à procéder à la demande de renouvellement du permis « centre de procréation assistée » pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

#### 9.3.2 Politique sur le cheminement des usagers

**RÉSOLUTION : CA-7814 – 2024-06-13**

**Relative à la Politique sur le cheminement des usagers**

- CONSIDÉRANT :**
- l'importance d'assurer la fluidité des soins et des services entre les différentes missions de l'organisation afin de maintenir l'accessibilité des soins et services;
  - l'importance de s'assurer que les usagers et la population soient soignés au bon endroit et par les bonnes équipes afin de favoriser la qualité et la sécurité des soins et de s'assurer de leur bien-être;
  - que la rédaction, l'adoption et le déploiement d'une politique sur le cheminement des usagers est un processus prioritaire d'Agrément Canada;
  - la recommandation favorable du comité de direction;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ADOPTER :** la Politique sur le cheminement des usagers en lien avec la fluidité des soins et services.

## 9.4 Utiliser judicieusement les ressources

### 9.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

#### **RÉSOLUTION : CA-7815 – 2024-06-13**

#### **Relative au registre des signataires autorisés RAMQ**

- CONSIDÉRANT :**
- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
  - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
  - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
  - la recommandation du directeur des services professionnels;
  - la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

#### **IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'AJOUTER :** les noms des personnes suivantes au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :

- Dre Émilie Comeau, chef de service, département de chirurgie générale  
CSSS de Memphrémagog (0106X), CHUS Hôpital Fleurimont (0116X), CHUS Hôpital-Dieu (0110X), Hôpital de Granby (0103X), CSSS du Granit (0112X), CSSS de la MRC-de-Coaticook (0102X), Hôpital, CLSC et CHSLD de Val-des-Sources (0100X), Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins (0113X)
- Dr Bernard LaRue, chef du département de chirurgie  
CHUS Hôpital Fleurimont (0116X), CHUS Hôpital-Dieu (0110X), Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins (0113X), Hôpital de Granby (0103X), CSSS du Granit (0112X), CSSS de Memphrémagog (0106X), CSSS de Memphrémagog – Point de service de Stanstead (80855), CHSLD de Cowansville (15405), Centre d'hébergement Saint-Joseph (0103X), Centre d'hébergement Saint-Vincent (12075), Hôpital et centre d'hébergement d'Youville (0452X), Hôpital, CLSC et centre d'hébergement de Val-des-Sources (0100X)
- Dr Adam Frenette, directeur adjoint à la Direction des services professionnels  
Toutes les installations
- Dr François Lemay-Gervais, chef  
Hôpital BMP (0113X), CHSLD Cowansville (15405), CHSLD de Farnham (12435), CHSLD Sutton (28515), CLSC de Cowansville-du-Sud (28515), CLSC de Cowansville (Larouche) (81315), CLSC de Farnham (90622), CLSC et centre d'hébergement de Bedford (0773X et 91142), CPSC Brome-Missisquoi – Main dans la main (81125), CLSC de Sutton (95312), GMFU La Pommeraie (0824X et 4824X)
- Dre Laurence Masson-Côté, chef du service de radio-oncologie  
CHUS Hôpital Fleurimont (0116X), CHUS Hôpital-Dieu (0110X)

9.4.2 Renouvellement du contrat de service maître pour l'exploitation des équipements et différents applicatifs médicaux pour le PACS

**RÉSOLUTION : CA-7816 – 2024-06-13**

**Relative au renouvellement du contrat de service maître pour l'exploitation des équipements et différents applicatifs médicaux pour le PACS**

- ATTENDU :**
- que le contrat arrive à échéance le 30 septembre 2024;
  - que ce système critique ne peut pas souffrir d'une période de non-couverture;
  - que la valeur estimée du contrat sur 5 ans sera de 4,5 millions;
  - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'AUTORISER :** le renouvellement du contrat de service « Maître » pour l'exploitation des équipements et différents applicatifs médicaux pour le Picture Archiving and Communication System (PASC) pour l'ensemble des établissements du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, sauf le CH Haute-Yamaska et celui de La Pommeraie.

9.4.3 États financiers au 30 décembre 2023 – Rapport financier annuel de l'exercice 2023 du Fonds de santé au travail du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

**RÉSOLUTION : CA-7829 – 2024-06-13**

**Relative aux états financiers au 30 décembre 2023 – Rapport financier annuel de l'exercice 2023 du Fonds de santé au travail du CIUSSS de l'Estrie - CHUS**

- ATTENDU :**
- que Le Fonds de santé au travail, constitué à la suite de l'entente intervenue entre le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS) et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail en vertu de l'article 109 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (« Commission ») (L.R.Q., c. S-2.1), s'engage à assurer les services nécessaires à la mise en application des programmes de santé au travail sur son territoire;
  - que les activités courantes se sont déroulées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 30 décembre 2023;
  - que le rapport financier annuel du Fonds de santé au travail se terminant le 30 décembre 2023 doit être adopté par le conseil d'administration;
  - que le rapport financier annuel du Fonds de santé au travail sera acheminé à la CNESST;
  - que le rapport a été vérifié par nos auditeurs externes et que ceux-ci produiront leur rapport des auditeurs indépendants dès l'adoption par le conseil d'administration, soit le 13 juin 2024;
  - que l'état du solde de fonds doit être signé par deux administrateurs mandatés par le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, attestant l'approbation du rapport financier annuel;
  - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;

- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

**D'APPROUVER :** Le rapport financier annuel du Fonds de santé au travail au 30 décembre 2023.

**D'AUTORISER :** Le président du conseil d'administration et le président-directeur général à signer pour et au nom de l'établissement lesdits rapports.

9.4.4 Demande d'emprunt – septembre 2024 à septembre 2025

**RÉSOLUTION : CA-7830 – 2024-06-13**

**Relative à la demande d'emprunt – septembre 2024 à septembre 2025**

- ATTENDU :**
- qu'un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidité du Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke jusqu'au 12 septembre 2025;
  - que notre autorisation d'emprunt actuelle sera échu le 12 septembre 2024;
  - que notre déficit cumulé au 31 mars 2024 est de 86 936 180 \$;
  - que les prévisions budgétaires pour l'année 2024-2025 sont de 0 \$;
  - que notre budget de caisse prévoit un besoin de liquidité variant jusqu'à 928 600 000 \$;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

**DE DEMANDER :** au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 928 600 000 \$, renouvelable et valide jusqu'au 12 septembre 2025.

9.4.5 Nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs externes du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2024

**RÉSOLUTION : CA-7831 – 2024-06-13**

**Relative à la nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs externes du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2024**

- ATTENDU :**
- que l'entente reliée au mandat d'audit externe du CIUSSS de l'Estrie – CHUS est maintenant expirée;
  - que le MSSS a demandé d'assurer les conditions pour un audit externe à convenir de façon exceptionnelle possiblement dès l'automne (et que les instructions seront reçues ultérieurement);
  - QUE la Loi sur les services de santé et les services sociaux, plus précisément, l'article 290 spécifie qu'avant le 30 septembre de chaque exercice financier de l'établissement, le conseil d'administration nomme un vérificateur pour l'exercice financier en cours;
  - que nous devons tenir compte de la Loi sur le vérificateur général du Québec;
  - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;

- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** La firme Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs externes du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour l'exercice financier 2024-2025 et de leur verser les honoraires professionnels s'y afférents. La valeur de l'entente est à déterminer selon les instructions et précisions à venir du MSSS qui sera sous le seuil d'un appel d'offres public et moins de 110 000 \$ excluant les taxes;

**DE TENIR COMPTE :** de la Loi sur le vérificateur général du Québec et de prévoir tous les changements aux documents s'y afférents, tant au niveau de la nomination des auditeurs externes annuelle qu'au prochain appel d'offres pour l'audit externe.

9.4.6 Renouvellement de contrat de la ressources intermédiaire Louis D'Or Auberge pour aînés

**RÉSOLUTION : CA-7832 – 2024-06-13**

**Relative au renouvellement de contrat de la ressource intermédiaire Louis D'Or Auberge pour aînés**

- ATTENDU :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
  - qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
  - qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
  - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
  - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ACCEPTER :** la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et ayant une durée initiale de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels pour une valeur totale estimée à environ 9,6 millions de dollars sur une période de 15 ans.

## 9.5 Intégrer la mission universitaire

### 9.5.1 Politique sur la gouvernance des données

**RÉSOLUTION : CA-7817 – 2024-06-13**

**Relative à la Politique sur la gouvernance des données**

- CONSIDÉRANT :**
- l'importance d'assurer la sécurité et la protection de l'information;
  - l'importance d'assurer la transparence en matière de décisions et d'actions;
  - l'importance d'assurer l'imputabilité des acteurs impliqués;
  - l'obligation de respecter le cadre légal et réglementaire ainsi que le comportement éthique et déontologique face aux données;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ENTÉRINER :** la Politique de la gouvernance des données par le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

### 9.5.2 Comité d'éthique de la recherche - Nomination

**RÉSOLUTION : CA-7818 – 2024-06-13**

**Relative à la nomination d'un nouveau membre au sein du comité d'éthique de la recherche (CÉR) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
  - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ENTÉRINER :** la nomination de M. Olivier Bourdon, comme membre scientifique – psychologue au sein du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, et ce, pour une période de 3 ans (du 13 juin 2024 au 13 juin 2027).

9.5.3 Délégation de signature des projets de recherche

**RÉSOLUTION : CA-7819 – 2024-06-13**

**Relative à la délégation de signature des projets de recherche**

- CONSIDÉRANT :**
- l'article de loi qui permet la nomination d'un substitut pour l'autorisation des projets de recherche et la signature des ententes, le cas échéant;
  - le mandat confié à Mme Stéphanie McMahon à la Direction de la coordination de la mission universitaire;
  - le changement de direction adjointe à la Direction de la coordination de la mission universitaire;
  - l'accord de Mme Stéphanie McMahon, à la Direction de la coordination de la mission universitaire, de nommer une personne substitut;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ENTÉRINER :** la délégation, à titre de substitut à l'autorisation des projets de recherche et la signature des ententes, à Mme Anne-Marie Poulin, directrice adjointe à la Direction de la coordination de la mission universitaire.

9.5.4 Centre de recherche du CHUS - Nominations

**RÉSOLUTION : CA-7820 – 2024-06-13**

**Relative au centre de recherche du CHUS - Nominations**

- CONSIDÉRANT :**
- que l'ajout d'un nouveau chercheur doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
  - que la nomination d'un nouveau chercheur a été adoptée par le Comité scientifique du CRCHUS;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ENTÉRINER :** l'octroi des privilèges de recherche et des statuts pour Dre Ann-Marie Beaudoin, chercheuse universitaire clinicienne, Dre Valérie Lanctôt, chercheuse universitaire, Pr Leonard R. MacGillivray, chercheur universitaire et Dr Matthieu St-Jean, chercheur universitaire clinicien.

9.5.5 Centre de recherche sur le vieillissement - Nominations

**RÉSOLUTION : CA-7821 – 2024-06-13**

**Relative au centre de recherche sur le vieillissement - Nominations**

- CONSIDÉRANT :**
- la recommandation favorable du comité de direction du CdRV;
  - la pertinence de la thématique de recherche des candidats à l'avancement de la programmation scientifique du CdRV;
  - que l'ajout de trois nouveaux chercheurs doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ENTÉRINER :** l'octroi des privilèges de recherche et des statuts de chercheurs universitaires à Pr Hubert Kenfack Ngankam, Pr Myles O'Brien et Dre Ploa Desforges, chercheurs au Centre de recherche sur le vieillissement.

9.5.6 Centre de recherche du CHUS – Rapport annuel 2023-2024 (Dépôt)

Le rapport annuel est déposé et les membres en prennent acte.

---

**10.0 Divers**

Aucun autre sujet n'est présenté.

---

**11.0 Huis clos**

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour, à l'exception de Mmes Pascale Bélisle, Robin Marie Coleman, Karine Duchaineau et Annie Boisvert.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

Les sujets suivants sont présentés en détail et après échanges, les résolutions sont adoptées.

11.1 Cadres supérieurs

11.1.1 Nominations intérimaires de Pr Karl Fernandes et Pre Éléonor Riesco à titre de codirecteur et de codirectrice scientifiques du Centre de recherche sur le vieillissement

**RÉSOLUTION : CA-7822 – 2024-06-13**

**Relative aux nominations intérimaires de Pr Karl Fernandes et Pre Éléonor Riesco à titre de codirecteur et de codirectrice scientifiques du Centre de recherche sur le vieillissement**

- CONSIDÉRANT :**
- que le mandat intérimaire de Pr Karl Fernandes se termine en juin 2024;
  - que Pr Karl Fernandes et Pre Éléonor Riesco acceptent de prendre la codirection scientifique du CdRV par intérim;
  - l'importance de ne pas avoir de période sans direction scientifique, afin d'assurer le fonctionnement du Centre de recherche sur le vieillissement;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
  - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** les nominations intérimaires de Pr Karl Fernandes et Pre Éléonor Riesco à titre de codirecteur et codirectrice scientifiques du Centre de recherche sur le vieillissement à partir du 13 juin 2024 pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2024.

11.1.2 Renouvellement de mandat de Dr André Carpentier à titre de directeur scientifique du Centre de recherche du CHUS

**RÉSOLUTION : CA-7823 – 2024-06-13**

**Relative au renouvellement de mandat de Dr André Carpentier à titre de directeur scientifique du Centre de recherche du CHUS**

- CONSIDÉRANT :**
- que Dr Carpentier occupe déjà les fonctions de directeur scientifique du CRCHUS;
  - que son mandat actuel se terminera en décembre 2024;
  - que Dr Carpentier accepte de renouveler son mandat pour une durée de quatre ans;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ENTÉRINER :** le renouvellement de mandat de Dr André Carpentier à titre de directeur scientifique du Centre de recherche du CHUS pour une durée de quatre ans, soit de décembre 2024 à décembre 2028.

11.1.3 Nomination de Dre Marie-Hélène Lorient à titre de directrice adjointe des services professionnels – Soutien qualité

**RÉSOLUTION : CA-7824 – 2024-06-13**

**Relative à la nomination de Dre Marie-Hélène Lorient à titre de directrice adjointe des services professionnels – Soutien qualité**

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation de la Direction des services professionnels prévoit depuis 2015 la présence de trois équivalents temps complet répartis sur quatre postes de cadres supérieurs médecins DSP adjoints;
  - les postes vacants et le départ de Dre Édith Grégoire;
  - la qualité de la candidature de Dre Marie-Hélène Lorient;
  - les pouvoirs et responsabilités du Conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Dre Marie-Hélène Lorient à titre de directrice adjointe des services professionnels – Soutien qualité à la Direction des services professionnels (temps complet).

11.2 Appel d'offres pour les transports sanguins, courrier colos, pour le RLS de Haute Yamaska et de la Pommerais

**RÉSOLUTION : CA-7825 - 2024-06-13**

**Relative à l'Appel d'offres pour les transports sanguins, courrier colos, pour le RLS de Haute Yamaska et de la Pommerais**

- ATTENDU :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services, des organismes publics (section 13, article 18) exigent une résolution du Conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens.
  - qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir les transports de prélèvements sanguins et courriers-colis;
  - qu'il est dans l'intérêt des usagers des RLS de la Haute-Yamaska et de La Pommerais d'assurer le maintien des services;
  - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
  - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'APPROUVER :** la publication d'un appel d'offres pour le transport des prélèvements sanguins et courriers-colis pour les RLS de la Haute-Yamaska et de La Pommerais pour une durée initiale de trois (3) ans avec deux (2) années optionnelles pour une valeur totale estimée à 6 655 896 \$.

11.3 Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2023-2024

**RÉSOLUTION : CA-7826 - 2024-06-13**

**Relative au rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2023-2024**

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services envers le conseil d'administration du respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable du comité de vigilance et de la qualité;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- D'ADOPTER :** le Rapport annuel 2023-2024 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services.

11.4 Projet de loi 15 – Évolution des travaux

Le président-directeur général informe les membres de l'évolution des travaux liés au projet de loi 15 du MSSS.

11.5 Veille stratégique

Le président-directeur général fait état des dossiers chauds et d'actualité sur le territoire.

---

**12.0 Clôture de la séance**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

Jacques Fortier, président

---

Stéphane Tremblay, secrétaire

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS EXTRAIT DE RÉOLUTION

Par voie électronique : 15 juillet 2024

Résolution : CA-7833 – 2024-07-15

---

**Objet :** Nomination de M. Frédéric Grondin à titre de directeur adjoint à la qualité et à la sécurité des soins et services à la Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat

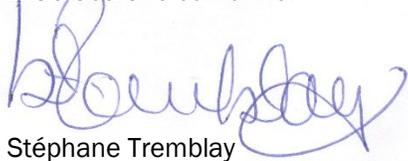
---

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint à la qualité et à la sécurité des soins et services à la Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat;
  - le départ de Mme Geneviève Pinard à titre de directrice adjointe à la qualité et à la sécurité des soins et services;
  - la qualité de la candidature de M. Frédéric Grondin afin de pourvoir ce poste de directeur adjoint;
  - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** M. Frédéric Grondin à titre de directeur adjoint à la qualité et à la sécurité des soins et services à la Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat (DQEPP).

Extrait certifié conforme.



Stéphane Tremblay  
Secrétaire  
2024-07-15

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS EXTRAIT DE RÉOLUTION

Par voie électronique : 15 juillet 2024

Résolution : CA-7834 – 2024-07-15

---

Objet : Délégation des fonctions prévues à l'article 44 à 54 de la loi 5 à Dre Suzanne Gosselin

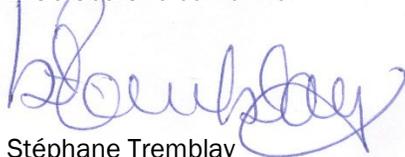
---

- CONSIDÉRANT :**
- l'entrée en vigueur de la loi 5 le 1<sup>er</sup> juillet 2024;
  - la possibilité de déléguer une partie des fonctions de protection des renseignements personnels prévus à l'article 100 de la loi 5;
  - les fonctions historiques de la DSP pour l'autorisation des accès aux renseignements de santé pour la recherche;
  - le processus actuel d'autorisation des accès aux renseignements de santé pour la recherche;
  - L'accord de la DSP de poursuivre son rôle d'autorisation des accès aux renseignements de santé pour la recherche;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE DÉLÉGUER :** les fonctions prévues aux articles 44 à 54 de la loi 5 à Docteure Suzanne Gosselin, Directrice des services professionnels adjointe, concernant l'autorisation et la signature des ententes d'accès aux renseignements de santé.

Extrait certifié conforme.



Stéphane Tremblay  
Secrétaire  
2024-07-15

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

Président du conseil d'administration et président-directeur général

## Communications internes

- Poursuite des gembas
- La VIÉtrine express : Pour consultation : <https://www.santeestrie.qc.ca/medias-publications/vietrine-express/>
- Le Journal La VIÉtrine : Pour consultation des versions précédentes : <https://www.santeestrie.qc.ca/medias-publications/journal-la-vietrine/>
- L'Infolettre : Pour consultation des versions précédentes : <https://www.santeestrie.qc.ca/medias-publications/infolettre/>
- Le Bulletin de la Direction de santé publique : Pour consultation des versions précédentes : <https://www.santeestrie.qc.ca/medias-publications/sante-publique/vision-sante-publique/>

## Représentation du président du conseil d'administration et des hors cadres dans les RLS

- 17 juin | Rencontre Bedford | Annie Boisvert
- 19 juin | Rencontre thématique SANTÉ | -Territoire des Sources | Annie Boisvert

## Activités spécifiques

- 14 juin | Gala reconnaissance Estrie | Jacques Fortier, Diane Gingras et André Forest
- 18 juin | Conférence de presse | Bilan DPJ 2024 | Karine Duchaineau
- 18 juin | Rencontre des chercheurs CdRV | Robin Marie Coleman
- 19 juin | Lac-à-l'épaule de la DSI | Annie Boisvert
- 19 juin | Souper de golf de la Fondation du CHUS | Stéphane Tremblay, Karine Duchaineau et Diane Gingras
- 21 juin | Équipes RLS | Codéveloppement 23-24 | Stéphane Tremblay, Robin Marie Coleman, Annie Boisvert et Karine Duchaineau
- 1<sup>er</sup> août | Webinaire spécial – Santé Québec | Stéphane Tremblay et Annie Boisvert

## Bons coups

- Planification de deux « Journée de la relève » pour accueillir les 328 recrues du programme ASI.
- Tenue de 26 activités de promotion sur la bientraitance et prévention de la maltraitance dans tous les milieux, lettres aux familles et aux comités des résidents, bon coup médiatisé.
- Félicitations au Service des communications pour le Gala des Prix d'excellence de l'établissement et à tous les candidats et gagnants.
- Optimisation de la trajectoire Plastie à Hôtel-Dieu. La trajectoire qui était en place seulement du lundi au vendredi est désormais disponible les fins de semaine. Ainsi, les personnes usagères sont orientées vers les cliniques spécialisées et cela évite des visites à l'urgence ou de les maintenir à l'urgence. Impact positif sur la fluidité.
- Dépistage de la coqueluche au point de service local du Granit.
- 50 familles d'accueil de plus que l'an passé.
- Salon Familles et résidences d'accueil de l'Estrie : reconnaissance et recrutement
- Début de la paramédecine de régulation officielle pour les RLS Haute-Yamaska et La Pommeraie, le premier patient réorienté vers une clinique médicale a eu lieu le 13 août et les trajectoires possibles pour réorienter des usagers à partir du 911 pour la première ligne et pour trouver des transports alternatifs sont en place. Collaboration avec CISSS de la Montérégie-Centre et la centrale des ambulances Alerte-Santé.
- Mise en place de l'anesthésie multi-modale gériatrique à l'Hôpital Brome Missisquoi Perkins à l'unité de chirurgie. Il s'agit d'une collaboration entre l'équipe de gériatrie, la pharmacie, l'orthopédie et l'équipe de soins.

Instance : Conseil multidisciplinaire

Date : 2024-08-21

Point à l'ordre du jour : 7.1.3, Temps requis :15 min

<b>Sujet du dossier</b>	Avis et recommandations du conseil multidisciplinaire (CM) concernant l'impact de la densification des bureaux sur l'accessibilité aux soins et services pour les usagers en cliniques de réadaptation sensorielle dans l'installation CRE (déficience visuelle (DV) et auditive (DA)) au CIUSSS de l'Estrie-CHUS		
<b>Responsable</b>	Marie-Andrée Périgny, présidente du CECM	<b>Dossier présenté par</b>	Marie-Andrée Périgny, présidente du CECM
<b>Objectif</b>	<input type="checkbox"/> Décision <input checked="" type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		
Adopter l'avis et les recommandations du CM visant l'amélioration des processus de densification des bureaux lorsqu'il y a des usagers concernés par les changements et en l'occurrence, visant l'amélioration de la qualité et de l'accès aux soins et services.			
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>			
<p>Le CM a été interpellé relativement à des préoccupations d'accessibilité aux soins et services pour les usagers présentant une déficience auditive et/ou visuelle, recevant des services de réadaptation sensorielle au Centre de réadaptation Estrie (CRE) de Sherbrooke, incluant les services d'attribution de fauteuils roulants, d'orthèses et de prothèses (SAM).</p> <p>Le réaménagement de locaux et la densification des bureaux de ce secteur découlant du transfert de la clientèle en déficience auditive du CISSS de la Montérégie Ouest, ont entraîné un ajout d'effectifs et un manque d'espace associé, obligeant l'équipe et le type de services offerts, à être maintenant scindée en deux lieux physiques distincts.</p>			
<b>Impacts sur les usagers, les proches et la population</b>			
En conséquence, cette séparation oblige les usagers, majoritairement âgés et présentant des déficiences (une basse vision ou une cécité présentant parfois une surdité et une mobilité réduite), à se déplacer entre deux étages afin d'avoir accès à l'ensemble des services, présentant notamment, un risque pour leur sécurité dans ces déplacements.			
<b>Impacts sur le Vrai Nord</b>		<b>Expliquer les impacts sur le Vrai Nord</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir pour et avec l'utilisateur en tenant compte de la réalité particulière de ces usagers les plus vulnérables;</li> <li>- Garantir l'accessibilité aux soins et services tout en assurant la qualité de ceux-ci signifie d'offrir aux usagers des soins et services adaptés à leur mobilité et type de déficience;</li> <li>- Tenir compte et considérer la réalité, la perception et les pistes de solutions des professionnels du terrain concernés, permettre de bâtir avec eux l'amélioration de nos soins et services.</li> </ul>	
<b>Principales pistes d'action et de solution</b>			
Se référer aux recommandations de l'avis déposé, ci-joint.			
<b>Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)</b>			
<b>Actions</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>✓</b>
Adoption de l'Avis par les membres CECM	Marie-Andrée Périgny	13 juin 2024	✓
Dépôt du présent avis au CA	Marie-Andrée Périgny	21 août 2024	
<b>Documents joints</b> <input checked="" type="checkbox"/> Avis_Transfert CISSSMO et densification_VF_2			
<b>Fiche produite par</b>		<b>Dernière mise à jour le</b>	
Marie-Andrée Périgny, présidente		2024-08-07	
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>			
<b>PROJET DE RÉOLUTION</b>			
Relative à l'Avis du conseil multidisciplinaire (CM) concernant l'impact de la densification des bureaux sur l'accessibilité aux soins et services pour les usagers en cliniques de réadaptation sensorielle dans l'installation CRE (déficience visuelle (DV) et auditive (DA)) au CIUSSS de l'Estrie-CHUS.			
<b>CONSIDÉRANT :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- le rôle-conseil du CM en regard de ses mandats;</li> <li>- le statut vulnérable des usagers nécessitant des soins et services en déficience auditive et visuelle;</li> <li>- l'importance d'assurer la sécurité de ces usagers en maintenant un niveau d'accessibilité équitable et adapté au code du bâtiment, pour les personnes présentant un handicap;</li> <li>- la réalité du manque de locaux de plus en plus grandissant dans notre organisation;</li> </ul>			

- le système de gestion intégrée de la performance (SGIP) qui s'appuie notamment sur l'importance de « *Bâtir pour et avec le personnel, médecins, gestionnaires, chercheurs, partenaires, bénévoles et communauté* » et « *Agir pour et avec l'utilisateur, ses proches et la population* »;
- les recommandations émises dans « Avis du conseil multidisciplinaire (CM) concernant l'impact de la densification des bureaux sur l'accessibilité aux soins et services pour les usagers en cliniques de réadaptation sensorielle dans l'installation CRE (déficience visuelle (DV) et auditive (DA)) au CIUSSS de l'Estrie-CHUS » ci-joint ;
- l'adoption du présent avis « Avis du conseil multidisciplinaire (CM) concernant l'impact de la densification des bureaux sur l'accessibilité aux soins et services pour les usagers en cliniques de réadaptation sensorielle dans l'installation CRE (déficience visuelle (DV) et auditive (DA)) au CIUSSS de l'Estrie-CHUS » par les membres du comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CECM);
- l'accord des membres du conseil d'administration.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE PRENDRE ACTE :** Des avis et recommandations du conseil multidisciplinaire;

**DE MANDATER :**

- [REDACTED]

- o de prendre connaissance de l'avis et d'en faire une première appréciation;
- o d'interpeller les directions concernées, au besoin;
- o d'assurer un suivi auprès de l'instance sur les suites qui seront données à l'avis dans un délai maximal, raisonnable de [REDACTED] :

## RENCONTRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

### AVIS DE CONVOCATION

DATE Le jeudi 27 juin 2024, de 11 h 30 à 13 h

LIEU Édifice Norton,  
Salle Frances-Whittle (Code d'entrée : 20211)

\*\*\* Un lunch sera prévu \*\*\*

RESPONSABLE LOGISTIQUE ET TACTIQUE France Desloges pour Stéphane Tremblay

#### PERSONNES CONVOQUÉES

##### MEMBRES RÉGULIERS

<input type="checkbox"/> Gérald R. Cutting	<input type="checkbox"/> André Forest	<input type="checkbox"/> Diane Gingras
<input type="checkbox"/> Jocelyne Faucher	<input type="checkbox"/> Jacques Fortier	

##### MEMBRE D'OFFICE

Stéphane Tremblay, président-directeur général

#### INVITÉE :

- France Desloges, conseillère-cadre à la DA-Affaires juridiques et publiques

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

Temps requis	Sujets	Type	Objectifs attendus
11 h 30 5 min	<b>1. Ouverture de la séance et constatation des présences</b> Responsable : Mme Diane Gingras		
11 h 35 5 min	<b>2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (Doc. J.)</b> Responsable : Mme Diane Gingras	Dé	Adopter l'ordre du jour
11 h 40 5 min	<b>3. Lecture, approbation et suivis du compte rendu de la rencontre du 14 mai 2024 (Doc. J.)</b> Responsable : Mme Diane Gingras	Dé	Approuver le compte rendu
11 h 45 5 min	<b>4. Suivis</b>	I	<b>Point 10</b> : retour sur les séances du conseil d'administration – automne 2024

Temps requis	Sujets	Type	Objectifs attendus
11 h 50 10 min	<b>5. Formulaire d'évaluation du PDG</b> (Doc. J.) Responsable : Dr Stéphane Tremblay	I	Dépôt du formulaire transmis au MSSS pour information
12 h 00 10 min	<b>6. Comité des usagers du CRDE</b> (Doc. J.) Responsable : Dr Stéphane Tremblay	Di/Dé	Informers les membres de la situation pour décision
12 h 10 10 min	<b>7. Activité reconnaissance pour les membres du conseil d'administration</b> (Doc. J.) Responsable : Dr Stéphane Tremblay	Di/Dé	Convenir d'une activité reconnaissance pour les membres Dépôt du calendrier des activités pour le 50 <sup>e</sup> du CHUS
12 h 20 20 min	<b>8. Lettre de démission d'un membre du C. A.</b> (Doc. J.) Responsable : M. Jacques Fortier	I/R	Prendre connaissance de la lettre pour recommandation au conseil d'administration
12 h 40 10 min	<b>9. Projet de loi 15</b> Responsable : Dr Stéphane Tremblay	Di	Faire état de l'évolution des travaux
12 h 50 10 min	<b>10. Veille stratégique</b> Responsable : Dr Stéphane Tremblay	I	Informers les membres des dossiers chauds
	<b>11. Clôture de la séance</b> Responsable : Mme Diane Gingras		

#### SUJETS RÉCURRENTS

2024-06-18

## AVIS DE CONVOCATION

### COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE (CVSB) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS

Date et heure	Le 19 août 2024 De 10 h 30 à 11 h 30	Animation	<input type="checkbox"/> Lyne Jutras, Directrice des ressources financières (DRF)
Lieu et salle	Rencontre virtuelle par TEAMS	Soutien administratif	<input type="checkbox"/> David Busque, Directeur adjoint, DRF
			<input type="checkbox"/> Lyne Turcotte Agente administrative, DRF
INVITÉS		MEMBRES	
<input type="checkbox"/> Stéphane Tremblay, Président-directeur général <input type="checkbox"/> Alain Turcotte, Directeur adjoint, Direction des services multidisciplinaires <input type="checkbox"/> Véronique Lévesque, Directrice adjointe, Direction du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme (DSAD-SSG-DTSA) <input type="checkbox"/> Marie-Josée Boutin, Directrice, Direction des services techniques <input type="checkbox"/> Philippe Prévile, Directeur, Direction des ressources informationnelles et des technologies		<input type="checkbox"/> Jacques Fortier, Président du CVSB et Président du Conseil d'administration <input type="checkbox"/> Gérald R. Cutting, Membre <input type="checkbox"/> Michel Lafrance, Membre	
INVITÉ EXTERNE		OBSERVATEUR	
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Patrice Lamarre, Pharmacien chef	

Heures et Temps alloué	Sujets	Type	Objectif
10 h 30 <u>3 min</u>	1) Ouverture de la séance et constatation des présences <b>Responsable</b> : M. Jacques Fortier, Président	Di	Valider le quorum
	2) Lecture et adoption de l'ordre du jour du CVSB du 19 août 2024 <b>Ordre du jour joint</b> <b>Responsable</b> : M. Jacques Fortier, Président	Dé	Adopter l'ordre du jour du 19 août 2024
10 h 33 <u>2 min</u>	3) Lecture et adoption du compte rendu du CVSB tenu le 13 juin 2024 et affaires en découlant <b>Compte rendu joint</b> <b>Responsable</b> : M. Jacques Fortier, Président	Dé	Approuver le compte rendu de la rencontre tenue le 13 juin 2024
10 h 35 <u>5 min</u>	<b>HUIS CLOS</b> 4) Entente 108 pour le transfert d'exams de résonance magnétique vers le laboratoire d'imagerie médicale (Centre radiologique de l'Estrie) <b>Doc. J.</b> <b>Responsable</b> : Alain Turcotte	R	Obtenir l'autorisation de poursuivre les démarches pour la signature de l'entente avec le Centre Radiologique de Sherbrooke pour la modalité IRM.
10 h 40 <u>5 min</u>	5) Contrat de service en ressource intermédiaire (RI) avec la Résidence Memphrémagog <b>Doc. J.</b> <b>Responsable</b> : Véronique Lévesque	R	Obtenir l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) avec la Résidence Memphrémagog.

#### Légende

C : consultation	Di : discussion	I : information	Dé : décision	R : recommandation	Doc. j. : documentation jointe	Doc SP : documentation déposée sur place
------------------	-----------------	-----------------	---------------	--------------------	--------------------------------	--

Heures et Temps alloué	Sujets	Type	Objectif
10 h 45 <u>5 min</u>	6) Servitude pour l'implantation d'un groupe électrogène en faveur de l'Université de Sherbrooke à l'hôpital Fleurimont <b>Doc. J.</b> <b>Responsable</b> : Marie-Josée Boutin	R	Recommander au conseil d'administration la servitude à accorder à l'Université de Sherbrooke.
10 h 50 <u>5 min</u>	<b>HUIS CLOS</b> 7) Appel d'offres pour les contrats de service, le soutien et la croissance des infrastructures de téléphonie <b>Doc. J.</b> <b>Responsable</b> : Philippe Préville	R	Autoriser l'appel d'offres des contrats de service du fabricant, l'assurance logicielle, les composantes matérielles et logicielles requises pour le soutien et la croissance du réseau téléphonique.
10 h 55 <u>15 min</u>	8) Résultats à la période 3 et rapport trimestriel AS-671 du CIUSSS de l'Estrie - CHUS <b>Doc. J.</b> <b>Responsable</b> : Lyne Jutras	R	Présenter les résultats financiers de la période 3 se terminant le 30 juin 2024 et le rapport trimestriel AS 617.
11 h 10 <u>10 min</u>	<b>HUIS CLOS</b> 9) Plan d'action pour l'application des recommandations de l'Autorité des marchés publics <b>Doc. SP</b> <b>Responsable</b> : Lyne Jutras	I	Présenter le plan d'action en réponse au rapport et aux recommandations de l'Autorité des marchés publics (AMP) suite à une vérification d'ententes sur la main d'œuvre indépendante (MOI).
11 h 20 <u>5 min</u>	<b>HUIS CLOS</b> 10) Résumé des appels d'offres et contrats de plus de 4M\$ du CIUSSS de l'Estrie – CHUS <b>Responsable</b> : Lyne Jutras	I	Informers les membres des contrats octroyés pour les projets de construction et autres contrats
11 h 25	11) Clôture de la séance <b>Responsable</b> : M. Jacques Fortier, Président	I	Mettre fin à la rencontre

B:\DRFL\10-DRFL-Cvsb\2024-2025\2024-08-19\2\_2024-08-19\_OdJ\_CVSB.docx

### Légende

C : consultation	Di : discussion	I : information	Dé : décision	R : recommandation	Doc. j. : documentation jointe	Doc SP : documentation déposée sur place
------------------	-----------------	-----------------	---------------	--------------------	--------------------------------	--

Instance : Conseil d'administration

Date : Le 21 août 2024

Point à l'ordre du jour : 9.1.2

<b>Sujet du dossier</b>	Nomination d'un chef de service ou de département		
<b>Responsable du dossier</b>	Dr Stéphane Tremblay	<b>Temps requis</b> 5 min.	
<b>Dossier présenté par</b>			
<b>Objectif de la présentation</b>	<input type="checkbox"/> Décision <input checked="" type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		
Recommandation des nominations des chefs de services ou des chefs de Département au conseil d'administration.			
<b>Mise en contexte</b>			
<p>En conformité avec le plan d'organisation des départements et services médicaux, un comité de nomination est formé. Les conclusions de ce comité sont transmises au comité exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, afin de recommander la nomination du chef de département ou service.</p> <p><b>Le CMDP recommande au conseil d'administration les nominations suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la Dre Jessika Roy-Desruisseaux à titre de cheffe de service de gérontopsychiatrie, du département de psychiatrie, pour un mandat de 4 ans, du 1er juillet 2024 au 30 juin 2028;</li> <li>- de la Dre Laurie Pelletier au service de soins hospitaliers, du département de psychiatrie, pour un mandat de quatre ans qui est débuté depuis le 13 février 2024.</li> </ul>			
<b>Consultation des instances</b>			
<b>Instance consultée</b>	<b>Date de la consultation</b>	<b>Principaux enjeux soulevés</b>	<b>Modifications/actions/solutions</b>
CMDP	2024-06-20 2024-07-08		
CA	2024-08-21		
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>			
<b>PROJET DE RÉOLUTION</b>			
<b>Relative aux nominations des chefs de service et chefs de département</b>			
<b>CONSIDÉRANT :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;</li> <li>- que les médecins sont membre actif au sein du CMDP;</li> <li>- les compétences personnelles et professionnelles des médecins;</li> <li>- qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;</li> <li>- la recommandation du comité de nomination;</li> <li>- la recommandation du CMDP, le 8 juillet 2024 ;</li> <li>- l'accord des membres du conseil d'administration;</li> </ul>		
<b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :</b>			
<b>D'ADOPTER :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La nomination de la Dre Jessika Roy-Desruisseaux à titre de cheffe de service de gérontopsychiatrie du département de psychiatrie pour un mandat de 4 ans, du 1er juillet 2024 au 30 juin 2028.</li> <li>- La nomination de la Dre Laurie Pelletier au service de soins hospitaliers du département de psychiatrie pour un mandat de quatre ans qui est débuté depuis le 13 février 2024.</li> </ul>		
<b>Fiche produite par</b>		<b>Dernière mise à jour le</b>	
Julie Letarte pour le CECMDP		Le 8 juillet 2024	

Instance : Conseil d'administration

Date : 21 août 2024

Point à l'ordre du jour : 9.1.3

<b>Sujet du dossier</b>	Coordonnateur médical aux soins de fin de vie		
<b>Responsable</b>	Mario Viens, DSP	<b>Dossier présenté par</b>	
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		
Nommer Dre Alexandra Cayer, coordonnatrice aux soins de fin de vie pour un mandat de 4 ans à partir de septembre 2024 à la suite du départ de Dre Linda Gagnon.			

**Mise en contexte (contexte et enjeux)**

En vigueur depuis le 10 décembre 2015, la Loi concernant les soins de fin de vie (LSFV) prévoit que tout établissement doit offrir les soins de fin de vie aux personnes qui le requièrent. En cas de refus d'un médecin face à une demande d'aide médicale à mourir (AMM), la loi prévoit également que le directeur général de l'établissement, ou la personne qu'il a désignée, doit effectuer les démarches nécessaires pour trouver un professionnel compétent qui accepte de prendre en charge la demande d'AMM. L'établissement doit aussi répondre aux demandes de la Commission des soins de fins de vie (CSFV) afin que celle-ci puisse exercer les fonctions prévues par le Loi. Par ailleurs, depuis le 1er avril 2018, des rapports annuels doivent être transmis à la CSFV ainsi qu'au conseil d'administration (CA) de l'établissement. En mars 2021 et en juin 2023, certaines dispositions sont entrées en vigueur, et ce, à la suite d'une modification de la Loi. D'autres seront à venir d'ici les prochaines années puisque le dossier est en constante évolution.

Au CIUSSS de l'Estrie-CHUS, l'ancienne directrice des services professionnels adjointe (DSPa), Dre Linda Gagnon, avait été désignée comme co-porteuse de l'application de la politique sur les soins de fin de vie et assurait une coordination continue de l'AMM au quotidien ainsi qu'une animation des rencontres du Groupe interdisciplinaire de soutien (GIS). Les compétences acquises au cours des années ont permis à l'établissement de répondre aux attentes en regard de la Loi sur les soins de fin de vie. Toutefois, l'augmentation du nombre de demandes d'AMM et la complexité des dossiers, entre autres, a justifié la création d'un poste de coordonnateur/coordonnatrice médical(e) aux soins de fin de vie. Dre Gagnon a donc poursuivi son mandat en occupant ce nouveau rôle à temps partiel pour une période de 2 ans. Dans le but de continuer à assurer l'accès à ce soin et répondre aux exigences de la Loi, elle a identifié sa relève pour les prochaines années avant l'échéance de son contrat. Par contre, Dre Linda Gagnon maintiendra une disponibilité en soutien. La rémunération sera à même le montant déjà prévu.

Dre Alexandra Cayer nommée pour une période de 4 ans sur recommandation de la Directrice des services professionnels aura pour mandat :

- Contribuer au suivi, à l'évaluation et à la mise à jour de la politique sur les soins de fin de vie;
- Contribuer à la coordination et au soutien des activités en lien avec l'actualisation des dispositions prévues dans la Loi concernant les soins de fin de vie;
- Soutenir les activités du Groupe interdisciplinaire de soutien (GIS) dans la réalisation de son mandat;
- Planifier les activités de formation en lien avec l'aide médicale à mourir et la sédation palliative continue;
- Offrir un mentorat auprès des professionnels compétents (médecins et IPS) à évaluer ou administrer l'AMM;
- S'assurer d'identifier des professionnels compétents en nombre suffisant sur le territoire de l'établissement afin d'assurer l'accessibilité à l'AMM aux personnes qui le demandent en conformité avec la Loi en vigueur
- Soutenir le CMDP et le CII dans son rôle d'évaluation de la qualité de l'acte en regard des soins de fin de vie;
- Élaborer les rapports requis au CA et à la Commission des soins de fin de vie;
- Travailler en collaboration interprofessionnelle avec les professionnels identifiés.

La rémunération annuelle prévue pour le poste de coordonnateur/coordonnatrice médical(e) des soins de fin de vie est de 60 000 \$ par année.

**Impacts sur les usagers, les proches et la population**

Continuer d'assurer l'accessibilité aux soins de fin de vie en conformité avec la Loi et les lignes directrices des ordres professionnels.

**Impacts sur le Vrai Nord**

**Expliquer les impacts sur le Vrai Nord**

- Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population
- Assurer la qualité des soins et services
- Garantir l'accessibilité aux soins et services
- Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté
- Utiliser judicieusement les ressources
- Intégrer la mission universitaire

**Principales pistes d'action et de solution**

Nommer Dre Alexandra Cayer, coordonnatrice aux soins de fin de vie pour un mandat de 4 ans à partir de septembre 2024 à la suite du départ de Dre Linda Gagnon.

Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)

Actions	Responsable	Échéancier	✓
Transmettre la fiche de présentation au PDG	Mario Viens, DSP	31 juillet 2024	
Présenter la demande au CA pour autorisation	Stéphane Tremblay, PDG	Août 2024	

Fiche produite par	Dernière mise à jour le
Mario Viens, DSP	9 juillet 2024

**PROJET DE RÉOLUTION**

Relative à la nomination de Dre Alexandra Cayer, à titre de coordonnatrice aux soins de fin de vie, pour un mandat de quatre (4) ans à partir de septembre 2024, à la suite du départ de Dre Linda Gagnon

- CONSIDÉRANT :**
- la Loi concernant les soins de fin de vie;
  - la politique de l'établissement sur les soins de fin de vie et son application;
  - la recommandation du Directeur des services professionnels;
  - le soutien du CECMDP à la nomination;
  - le départ de Dre Linda Gagnon;
  - l'accord des membres du conseil d'administration.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Dre Alexandra Cayer, coordonnatrice aux soins de fin de vie, pour un mandat de 4 ans à partir de septembre 2024 à la suite du départ de Dre Linda Gagnon qui maintient, cependant, une disponibilité en soutien.

Instance : Conseil d'administration

Date : 21 août 2024

Point à l'ordre du jour : 9.1.4

<b>Sujet du dossier</b>	Nomination intérimaire d'un chef de service des approches intensives CHUS du département de psychiatrie		
<b>Responsable</b>	Dr Mario Viens	<b>Dossier présenté par</b>	Dr Stéphane Tremblay
<b>Objectif</b>	<input type="checkbox"/> Décision <input checked="" type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		
Recommandation afin de nommer une chef de service au conseil d'administration.			
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>			
<p>Après discussion avec la détentrice du poste de chef de service des approches intensives CHUS du département de psychiatrie et la future détentrice intérimaire :</p> <p>Le DSP recommande la nomination suivante :</p> <p>À compter du 30 septembre 2024, Dre Joany Raïche assurera la chefferie, de façon intérimaire, du service des approches intensives CHUS du département de psychiatrie pour la durée du congé de maternité de Dre Marie-Michèle Tremblay, c'est-à-dire jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2025 inclusivement.</p>			
<b>Impacts sur le Vrai Nord</b>		<b>Expliquer les impacts sur le Vrai Nord</b>	
<input type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire			
<b>Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)</b>			
<b>Actions</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>✓</b>
CMDP central	Mario Viens	2024-09-24	
Conseil d'administration	Stéphane Tremblay	2024-08-21	
<b>Fiche produite par</b>		<b>Dernière mise à jour le</b>	
Mario Viens, DSP		2024-08-09	
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>			
<b>PROJET DE RÉOLUTION</b>			
<b>Relative à la nomination intérimaire d'un chef de service des approches intensives CHUS du département de psychiatrie</b>			
<b>CONSIDÉRANT :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;</li> <li>- que les médecins sont membres actifs au sein du CMDP;</li> <li>- les compétences personnelles et professionnelles des médecins;</li> <li>- qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;</li> <li>- la recommandation du directeur des services professionnels;</li> <li>- l'accord des membres du conseil d'administration;</li> </ul>		
<b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :</b>			
<b>DE NOMMER :</b>	Dre Joany Raïche, chef intérimaire, du service des approches intensives CHUS, du département de psychiatrie, à partir du 30 septembre 2024, jusqu'à la fin du congé de maternité de Dre Marie-Michèle Tremblay, soit le 1 <sup>er</sup> septembre 2025, inclusivement.		

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS EXTRAIT DE RÉOLUTION

Séance ordinaire du : 21 août 2024

Résolution : CA-XXXX – 2024-08-21

---

Objet : Démission d'un membre du conseil d'administration

---

- CONSIDÉRANT :**
- l'intention de la démission signifiée par M. Serge Therrien au président du conseil d'administration et à son secrétaire;
  - que pour que la vacance devienne effective, la démission doit être acceptée par le conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ACCEPTER :** la démission de M. Serge Therrien, membre indépendant du conseil d'administration, ayant une expertise en ressources immobilières, informationnelles et humaines, et ce, à compter du 17 juin 2024.

Extrait certifié conforme,

Stéphane Tremblay  
Secrétaire  
2024-08-21

Instance : Conseil d'administration

Date : 21 août 2024

Point à l'ordre du jour : 9.1.6

<b>Sujet du dossier</b>	Nomination au Conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil		
<b>Responsable</b>	Stéphane Tremblay	<b>Dossier présenté par</b>	Stéphane Tremblay
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		
Désigner un représentant de l'établissement au sein du conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil (OES).			
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>			
<p>Le CIUSSS de l'Estrie - CHUS, de par sa reconnaissance de CHU avec une mission pédiatrique, est membre du conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil (OES), en tant que membre permanent, l'établissement se doit donc d'être dûment représenté.</p> <p>Considérant le départ imminent de Mme Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe, représentante au conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil, il est requis, pour l'OES, que nous confirmions à nouveau notre personne désignée, et ce, par résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.</p>			
<b>Impacts sur le Vrai Nord</b>		<b>Expliquer les impacts sur le Vrai Nord</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input checked="" type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire			
<b>Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)</b>			
<b>Actions</b>		<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>
Consultation du Conseil d'administration		Stéphane Tremblay	2024-08-21
<b>Fiche produite par</b>		<b>Dernière mise à jour le</b>	
Stéphane Tremblay		2024-08-19	
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>			
<b>PROJET DE RÉOLUTION</b>			
<b>RELATIVE À LA NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OPÉRATION ENFANT SOLEIL</b>			
<b>CONSIDÉRANT :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le départ imminent de Mme Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe, du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;</li> <li>- le niveau de représentation souhaité;</li> <li>- l'accord des membres du conseil d'administration;</li> </ul>		
<b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :</b>			
<b>DE NOMMER :</b>	Madame Karine Duchaineau, directrice générale adjointe aux programmes sociaux et de réadaptation, à titre de représentante du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au conseil d'administration d'Opération Enfant Soleil, à compter du 21 août 2024.		

Instance : Conseil d'administration

Date : 21 août 2024

Point à l'ordre du jour : 9.1.7

<b>Sujet du dossier</b>	Nomination de Mme Pascale Bélisle à titre de représentante au conseil d'administration du centre d'expertise en santé de Sherbrooke			
	Nomination de Mme Stéphanie McMahon à titre de représentante du président-directeur général au conseil d'administration du centre d'expertise en santé de Sherbrooke			
<b>Responsable</b>	Stéphane Tremblay	<b>Dossier présenté par</b>	Stéphane Tremblay	
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi			
Autoriser la nomination de Mme Pascale Bélisle à titre de représentante du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et de Mme Stéphanie McMahon, à titre de représentante du président-directeur général, au sein du conseil d'administration du centre d'expertise en santé de Sherbrooke (CESS).				
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>				
<p>Le centre d'expertise en santé de Sherbrooke (CESS) agit comme diffuseur du savoir en santé. Il propose des solutions innovantes et adaptées à la réalité du domaine de la santé et des services sociaux.</p> <p>Mme Pascale Bélisle, directrice adjointe aux affaires juridiques et publiques, a accepté de contribuer au développement du CESS. Son expertise et ses connaissances en partenariat économique seront un atout majeur afin de permettre au CESS de poursuivre son développement et son positionnement au sein du réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'auprès des partenaires privés.</p> <p>Considérant le départ de Mme Robin Marie Coleman qui siégeait au CESS à titre de représentante du président-directeur général, Mme Stéphanie McMahon, directrice de la coordination de la mission universitaire, déjà membre du CESS, a accepté de représenter le PDG à cette instance.</p>				
<b>Impacts sur le Vrai Nord</b>		<b>Expliquer les impacts sur le Vrai Nord</b>		
<input type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input checked="" type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input checked="" type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire				
<b>Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)</b>				
<b>Actions</b>		<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>✓</b>
Approbation de la nomination par le conseil d'administration		Stéphane Tremblay	2024-08-21	
Acheminer l'extrait de résolution du conseil d'administration au président du conseil d'administration du centre d'expertise en santé de Sherbrooke		Stéphane Tremblay	Fin août	
<b>Fiche produite par</b>		<b>Dernière mise à jour le</b>		
Stéphane Tremblay		2024-08-19		
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>				
<b>PROJET DE RÉOLUTION RELATIVE À LA NOMINATION DE MME LYNE JUTRAS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE D'EXPERTISE EN SANTÉ DE SHERBROOKE.</b>				
<b>CONSIDÉRANT :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le départ de l'un des deux membres du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au conseil d'administration du CESS, Mme Robin Marie Coleman;</li> <li>- l'acceptation par Mme Stéphanie McMahon, déjà membre, de représenter le président-directeur général au conseil d'administration du CESS;</li> <li>- l'expertise et les connaissances en partenariat économique de Mme Pascale Bélisle;</li> <li>- l'accord des membres du conseil d'administration;</li> </ul>			
<b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :</b>				
<b>DE NOMMER :</b>	Mme Stéphanie McMahon à titre de représentante du président-directeur général du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au sein du conseil d'administration du centre d'expertise en santé de Sherbrooke.			
<b>DE NOMMER :</b>	Mme Pascale Bélisle à titre de représentante du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au sein du conseil d'administration du centre d'expertise en santé de Sherbrooke.			

Instance : Conseil d'administration

Date : 2024-08-21

Point à l'ordre du jour : 9.2.1

<b>Sujet du dossier</b>	Nomination de membres au Comité d'éthique clinique et organisationnelle (CÉCO) et création d'un nouveau poste		
<b>Responsable</b>	Mme Nathalie Tremblay, conseillère cadre	<b>Dossier présenté par</b>	
<b>Objectif</b>	<input type="checkbox"/> Décision <input checked="" type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		
<p>Recommander un membre à titre de vice-présidente</p> <p>Recommander la nomination au CÉCO de trois nouveaux membres (membre CII et deux cadres intermédiaires)</p> <p>Recommander l'adoption des modifications proposées aux Règles de fonctionnement du CÉCO, concernant notamment l'élargissement de la composition pour y ajouter un membre « Faculté de médecine et des sciences de la santé (FMSS) »</p>			
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>			
<p>Le CÉCO a été constitué par le Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS en juin 2016 par l'adoption du Cadre de référence en éthique clinique et organisationnelle et des Règles de fonctionnement du Comité d'éthique clinique et organisationnelle. Ces règles ont été révisées le 6 octobre 2022.</p> <p>Le 31 janvier dernier, <b>Mme Céline Jodar</b>, vice-présidente du CÉCO, a annoncé son départ en raison d'un cumul de tâches trop important. <b>Mme Nathalie Fortin</b>, membre cadre intermédiaire, a également annoncé sa démission suite à sa nomination au poste de directrice de l'offre de soins et services en oncologie au Programme québécois de cancérologie du MSSS. De plus, nous avons reçu l'annonce du départ de <b>Dre Jessica Roy Desruisseaux</b>, suite à sa nomination comme directrice universitaire du département de psychiatrie.</p> <p>Ces différents mouvements ont engendré des démarches de recrutement et de sélection (un membre CII et un membre cadre intermédiaire), qui sont maintenant complétées. Le poste CMDP de Dre Roy-Desruisseaux ne nécessite pas de recrutement, car nous avons un membre excédentaire pour les postes CMDP.</p> <p>Le comité exécutif du CÉCO propose <b>Mme Tina Matthews</b> comme <b>officier à titre de vice-présidente</b>. Mme Matthews accepte cette fonction.</p> <p>De plus, un poste « FMSS » contribuerait à consolider les relations entre la Faculté et le CÉCO, qui collaborent déjà sur le comité transversal éthique de la Faculté. Ce poste pourrait être donné tant à un étudiant qu'à un professeur ayant un intérêt particulier pour l'éthique clinique et organisationnelle.</p>			
<b>Impacts sur les usagers, les proches et la population</b>			
Aucun impact, mais nominations nécessaires pour poursuivre les mandats essentiels du Comité d'éthique clinique et organisationnelle (CÉCO)			
<b>Impacts sur le Vrai Nord</b>		<b>Expliquer les impacts sur le Vrai Nord</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input checked="" type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire		<p>Les accompagnements par le CÉCO contribuent à la qualité des soins et services. Un CÉCO impliqué et disponible pour ces accompagnements permet la gestion des risques éthiques dans l'établissement et favorise l'implication des usagers et leurs proches dans les enjeux éthiques.</p> <p>La création d'un poste FMSS contribuerait au renforcement du lien entre le CÉCO et le milieu universitaire.</p>	
<b>Principales pistes d'action et de solution</b>			
<p>a) Tel que stipulé dans les règles de fonctionnement du CÉCO, « <i>La composition cherche à inclure <u>minimalement</u> 15 participants</i> », le CÉCO souhaite pourvoir des postes excédentaires notamment pour améliorer la représentativité du CÉCO et sa capacité à répondre à la diversité des demandes (voir règles de fonctionnement, page 6, section 1.3, paragraphe 1) ;</p> <p>b) Créer un poste « Faculté de Médecine et des Sciences de la Santé ». La création d'un tel poste permettrait à un membre étudiant ou professeur d'actualiser un rôle d'influence sur la culture éthique de l'organisation, tout en ayant une disponibilité pour participer aux mandats. Un étudiant en médecine, combinant ces études à une maîtrise en bioéthique, a démontré un intérêt en ce sens. Le CÉCO compte déjà plusieurs membres qui enseignent à la faculté, ce poste pourrait contribuer à la pérennisation de cette riche collaboration entre le milieu universitaire et les milieux cliniques.</p>			
<b>Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)</b>			
<b>Actions</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>✓</b>
Échanges entre les membres de l'exécutif du CÉCO et recommandation par l'exécutif de nommer Mme Tina Matthews à titre de vice-présidente	Nathalie Tremblay, conseillère cadre en éthique clinique et organisationnelle Dre Perrine Granger, présidente Céline Jodar, vice-présidente sortante	Janvier 2024	✓
Intégration de la vice-présidente aux rencontres et activités de l'exécutif du CÉCO	Nathalie Tremblay, conseillère cadre en éthique clinique et organisationnelle	Février 2024	✓

Démarches de recrutement et sélection des candidats par le Comité exécutif du CÉCO	Nathalie Tremblay, conseillère cadre en éthique clinique et organisationnelle Tina Matthews, vice-présidente Dre Perrine Granger, présidente	Février à Juin 2024	✓
Approbation des candidatures par le CÉCO		Juin 2024	✓
Intégration des trois nouveaux membres aux rencontres et activités du CÉCO		3 septembre 2024	
Diffusion des nominations via les modalités de communication usuelles	Nathalie Tremblay, conseillère cadre en éthique clinique et organisationnelle	Automne 2024	
<b>Documents joints</b> <input checked="" type="checkbox"/>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des membres du Comité d'éthique clinique et organisationnelle, modifiée</li> <li>- Règles de fonctionnement du CÉCO, avec modifications proposées en surligné jaune</li> </ul>			
<b>Fiche produite par</b>		<b>Dernière mise à jour le</b>	
Nathalie Tremblay, conseillère cadre en éthique clinique et organisationnelle		2024-08-09	
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>			
<b>PROJET DE RÉOLUTION</b>			
<b>Relative à la nomination de la vice-présidente et de trois membres du CÉCO</b>			
<b>CONSIDÉRANT :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le cadre de référence en éthique clinique et organisationnelle et les règles de fonctionnement du Comité d'éthique clinique et organisationnelle ;</li> <li>- la recommandation du Conseil des infirmières et infirmiers (CII) pour la candidature de Mme Stacy Corriveau ;</li> <li>- l'accord des supérieurs immédiats des candidats ;</li> <li>- l'accord des membres du conseil d'administration;</li> </ul>		
<b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :</b>			
<b>DE NOMMER:</b>	Pour des mandats de trois ans : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Stacy Corriveau comme membre CII (en remplacement de Mme Céline Jodar);</li> <li>- Mme Chloé Girard comme membre cadre intermédiaire (en remplacement de Mme Nathalie Fortin);</li> <li>- M. Washington Campos Barbosa Lima comme membre cadre intermédiaire (excédentaire);</li> <li>- Mme Tina Matthews à titre de vice-présidente.</li> </ul>		
<b>D'ADOPTER :</b>	Les modifications proposées aux règles de fonctionnement du Comité d'éthique clinique et organisationnelle du CIUSSS de l'Estrie – CHUS notamment pour ajouter un poste « FMSS ».		

Instance : Conseil d'administration

Date : 21 août 2024

Point à l'ordre du jour : 9.2.2

<b>Sujet du dossier</b>	Changement de désignation du responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles			
<b>Responsable</b>	Stéphane Tremblay, PDG	<b>Dossier présenté par</b>	Stéphane Tremblay, PDG	
<b>Objectif</b>	<input type="checkbox"/> Décision <input checked="" type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi			
Recommander au Conseil d'administration un changement de désignation de la personne responsable du suivi des divulgations et de l'application de la procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles				
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>				
<p>La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (ci-après «la loi») est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2017. La loi s'applique aux établissements publics et privés conventionnés au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Elle a pour but de faciliter la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics et d'établir un régime de protection contre les représailles. La personne ayant la plus haute autorité administrative de chaque organisme assujéti doit établir et diffuser une procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés. De plus, elle doit désigner une personne responsable du suivi des divulgations chargée de son application.</p> <p>Les rôles qui sont confiés au responsable du suivi des divulgations sont les suivants : recevoir de la part du personnel (incluant les cadres, les employés occasionnels, les médecins, les chercheurs, les médecins résidents, les étudiants, les stagiaires et les bénévoles) les divulgations d'intérêt public pouvant démontrer la commission d'un acte répréhensible à l'égard ou au sein de l'organisme; vérifier si un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être; assurer l'application de la procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles établie par l'organisme; et transmettre au Protecteur du citoyen les divulgations auxquelles ce dernier serait davantage en mesure de donner suite.</p> <p>Dans un document de référence élaboré à l'intention des responsables du suivi des divulgations, le Protecteur du citoyen énonce que la personne désignée comme responsable devrait, aux fins de ce mandat spécifique, relever directement de la plus haute autorité administrative. Il énonce également que la personne devrait avoir l'indépendance et l'impartialité requise pour recevoir les divulgations des employés de manière confidentielle et effectuer les vérifications appropriées. Ce même document propose l'ensemble des qualités requises pour être désigné comme responsable du suivi des divulgations : personne de confiance et crédible auprès du personnel; impartiale et intègre; soucieuse et respectueuse des règles de confidentialité; ayant des capacités relationnelles permettant d'amener le personnel à se confier et la capacité d'influence auprès des gestionnaires; en plus de la capacité d'assumer ses décisions et ses recommandations; et ayant un sens éthique.</p> <p>Cette responsabilité a été assumée par Mme Sophie Brisson de 2017 à 2020, par Mme Marie-Noëlle Charbonneau de 2020 à 2022 et par Mme Nathalie Tremblay de 2022 à ce jour, et cela à titre de conseillère cadre en éthique clinique et organisationnelle. Dans le contexte où le dossier de la divulgation des actes répréhensibles est transféré à la Direction des ressources financières (DRF), nous proposons la nomination de Mme Nathalie Guesneau, adjointe au directeur par intérim, comme nouvelle responsable de ce mandat à compter du 30 septembre 2024. Mme Guesneau est membre du Comité d'éthique clinique et organisationnelle depuis 2017.</p>				
<b>Impacts sur les usagers, les proches et la population</b>				
Le changement de désignation de responsable n'a pas d'impact direct sur les usagers, les proches ou la population.				
<b>Impacts sur le Vrai Nord</b>		<b>Expliquer les impacts sur le Vrai Nord</b>		
<input type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input checked="" type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input checked="" type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire		<p>Outre le fait que la divulgation d'actes répréhensibles est une obligation légale, la mise en place de cette procédure permet au CIUSSS de l'Estrie – CHUS de démontrer son engagement concernant l'utilisation judicieuse des ressources.</p> <p>De plus, qu'ils soient recevables ou non comme divulgation d'actes répréhensibles, les événements dénoncés peuvent mener et mènent régulièrement à des actions d'amélioration continue, via le mécanisme d'actes répréhensibles, ou un autre mécanisme vers lequel le divulgateur est référé.</p>		
<b>Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)</b>				
<b>Actions</b>		<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>✓</b>
Communication du nom et des coordonnées de la nouvelle personne responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles		PDG	08- 2024	
Transfert des connaissances et soutien de la part de la RSD actuelle vers la RSD désignée		Nathalie Tremblay	2024-10-11	
<b>Messages clés à transmettre</b>				
<b>Messages clés</b>		<b>Public cible</b>	<b>Échéancier</b>	

Hormis le changement de responsable, l'application de la procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles et les mesures de suivi demeurent les mêmes que celles qui ont cours depuis 2017.	Communauté du CIUSSS de l'Estrie – CHUS	08- 2024
<b>Fiche produite par</b>	<b>Dernière mise à jour le</b>	
Nathalie Tremblay Conseillère cadre en éthique clinique et organisationnelle	2024-08-12	
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>		
<p><b>PROJET DE RÉOLUTION</b></p> <p><b>Relative à la désignation du responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles</b></p> <p><b>CONSIDÉRANT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- que la <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i> est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2017;</li> <li>- que la loi est applicable aux établissements publics au sens de la <i>Loi sur les services de santé et les services sociaux</i>;</li> <li>- que la loi exige que la personne ayant la plus haute autorité administrative désigne un responsable du suivi des divulgations et de l'application de la procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés;</li> <li>- les qualités requises pour exercer les rôles confiés au responsable du suivi des divulgations;</li> <li>- l'accord des membres du conseil d'administration;</li> </ul> <p><b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :</b></p> <p><b>DE NOMMER :</b> Madame Nathalie Guesneau, adjointe à la directrice des ressources financières par intérim, responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles, sous la gouverne du président-directeur général.</p>		

Instance : Conseil d'administration

Date : le 21 août 2024

Point à l'ordre du jour : 9.4.1

<b>Sujet du dossier</b>	Registre des signataires autorisés RAMQ		
<b>Responsable</b>	Dr Mario Viens	<b>Dossier présenté par</b>	Louise Goulet
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		
Modifications au registre des signataires autorisés pour la RAMQ - CIUSSS de l'Estrie - CHUS			
<b>Mise en contexte (contexte et enjeu)</b>			
<p>En vertu du <i>Règlement sur les formules et les relevés d'honoraires relatifs à la Loi sur l'assurance maladie</i>, la signature d'une personne dûment autorisée par l'établissement est obligatoire pour attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels.</p> <p>En raison de la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et de la mise en place de sa nouvelle structure, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé (formulaire 1907) », document exigé par la RAMQ.</p> <p>Il est de l'obligation de l'établissement de faire suivre à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) toute modification au niveau des signataires autorisés pour les installations sous sa gouverne.</p> <p>Il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes pouvant attester de l'exactitude des demandes de paiement, pour le CIUSSS de l'Estrie-CHUS.</p> <p>La directrice des services professionnels a analysé la situation et émis une recommandation à cet égard.</p>			
<b>Impacts sur le Vrai Nord</b>		<b>Expliquer les impacts sur le Vrai Nord</b>	
<input type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur et sa population <input type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input checked="" type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire			
<b>Fiche produite par</b>		<b>Dernière mise à jour le</b>	
Louise Goulet		2024-08-08	
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>			
<b>PROJET DE RÉSOLUTION</b> <b>Relative au Registre des signataires autorisés RAMQ</b>			
<b>CONSIDÉRANT :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;</li> <li>- la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;</li> <li>- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;</li> <li>- la recommandation de la directrice des services professionnels;</li> <li>- la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;</li> <li>- l'accord des membres du conseil d'administration;</li> </ul>		
<b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :</b>			
D' <b>ajouter</b> le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dr Laurie Pelletier, chef de service, département de psychiatrie</b></li> </ul>			
CSSS de Memphrémagog (0106X), CHUS Hôpital Fleurimont (0116X), CHUS Hôtel-Dieu (0110X), Hôpital de Granby (0103X), CSSS du Granit (0112X), CSSS de la MRC-de-Coaticook (0102X), Hôpital, CLSC et CHSLD de Val-des-Sources (0100X), Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins (0113X)			
D' <b>ajouter</b> le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dr Jean-Daniel Carrier, chef de service, département de psychiatrie – Service des soins externes</b></li> </ul>			
CSSS de Memphrémagog (0106X), CHUS Hôpital Fleurimont (0116X), CHUS Hôtel-Dieu (0110X), CSSS du Granit (0112X), CSSS de la MRC-de-Coaticook (0102X), Hôpital, CLSC et CHSLD de Val-des-Sources (0100X)			
De <b>retirer</b> le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CIUSSS :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dr Claude Arbour – pour toutes les installations ci-haut mentionnées</b></li> </ul>			
D' <b>ajouter</b> le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dr Marie-Hélène Lorient, directrice adjointe à la DSP</b></li> </ul>			
Toutes les installations			
D' <b>ajouter</b> le nom de la personne suivante au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dr Claude Arsenaux, médecine générale, périnatalité/obstétrique</b></li> </ul>			
CHUS Hôpital Fleurimont (0116X), CHUS Hôtel-Dieu (0110X),			

De **retirer** le nom de la personne suivante, à compter du **1<sup>er</sup> novembre 2024**, au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie - CHUS :

- **Dr Paul Farand, chef du service de cardiologie**

CHUS Hôtel-Dieu	0110X
Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins	0113X
Hôpital de Granby	0103X
CSSS du Granit	0112X
CSSS Memphrémagog	0106X
Hôpital et Centre d'hébergement Argyll	0111X
Hôpital et centre d'hébergement d'Youville	0452X
Hôpital, CLSC et centre d'hébergement de Val-des-Sources	0100X
CLSC et CHSLD Valcourt	11545
CLSC et CHSLD Windsor	0450X

Instance : Conseil d'administration

Date : 2024/08/21

Point à l'ordre du jour : 9.4.2

<b>Sujet du dossier</b>	Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI)		
<b>Directeur responsable :</b>	Paul Guyot, Directeur de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat (DQEPP) Nathalie Bolduc, Directrice du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme (DSAD-SSG-DTSA)	<b>Présenté par :</b>	Véronique Lévesque, Directrice adjointe du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme (DSAD-SSG-DTSA)
<b>Recommandé par :</b>	<b>Stéphane Tremblay</b>	<b>Date :</b>	2024/04/24
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		

Obtenir l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) pour réserver 12 places régulières avec la Résidence Memphrémagog.

### Mise en contexte (contexte et enjeux)

#### IDENTIFICATION DU BESOIN CLINIQUE

Obtenir l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service en ressource de niveau intermédiaire (RI) pour réserver **12 places régulières** avec **9324-3137 Québec Inc. (Résidence Memphrémagog)** pour un montant de **6 727 751 \$** du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2034 sur une durée initiale de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans, pour une valeur totale estimée à environ **11 millions \$ (total estimé sur 15 ans)**.

La lettre d'entente "E" entre le MSSS et l'ARIHQ recommande une entente minimale de 10 ans avec une option de renouvellement de 5 ans pour les places d'hébergement.

Cette autorisation de basculer l'entente contractuelle en vertu de l'article 108 de la LSSSS sous le modèle RI avec notre partenaire lui permettra de poursuivre son travail auprès de la clientèle hébergée.

#### ANALYSE DU BESOIN CLINIQUE

Répondre aux besoins de la population par des soins et services de qualité nécessitant un hébergement en RI lequel est encadré depuis 2012 par l'entente nationale convenue entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec (ARIHQ).

La direction générale du CIUSSS de l'Estrie – CHUS a pris la décision, en juin 2019, de modifier son orientation concernant les ententes de partenariat sous l'article 108, afin de s'engager dans une transformation de son plan d'affaires pour les places d'hébergement permanentes, ce qui exclut toute entente aux fins d'hébergement temporaire ou transitoire. La décision a été prise de convertir nos partenariats sous l'article 108 en partenariat de type RI. Cette transformation d'envergure implique près de 30 partenaires, dont la majorité en lien contractuel avec la Directrice du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme (DSAD-SSG-DTSA) et la Direction des programmes santé mentale et dépendance (DPSMD). Chacun de nos partenaires sera donc interpellé dans l'objectif de s'inscrire dans ce processus de conversion du modèle d'affaires existant, si applicable à sa situation.

Il s'agit d'une transformation d'envergure ayant un impact financier important sur l'établissement. En effet, le coût d'une place d'hébergement dans le modèle RNI est grandement inférieur au coût d'une place dans le modèle RI. Au mois de juin 2019, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS a demandé l'appui du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour le financement du coût net et récurrent de l'ensemble de cette transformation.

#### RETOMBÉES, RISQUES ET ENJEUX

Certains contrats actuels sous l'article 108 n'ont pas été régularisés sur le plan de la Loi sur les contrats des organismes publics. La transformation amorcée permettra de le faire avec le bon canevas d'entente contractuelle.

### ANALYSE DES IMPACTS

#### APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE – Analyse par la Direction de l'approvisionnement et de la logistique (DAL)

Compte tenu de la valeur estimée du contrat, nos lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics exigent l'autorisation du Conseil d'administration.

À la suite de l'approbation du Conseil d'administration, la DAL rédigera la dérogation nécessaire pour ce renouvellement de contrat conclu, de gré à gré, avec le même prestataire de services. Il s'inscrira dans le cadre du règlement sur certains contrats de services des organismes publics qui nous permet d'utiliser la disposition 42,2 pour assurer la poursuite des services de santé ou services sociaux à des personnes en perte d'autonomie et vulnérables.

À la suite de la signature du contrat, la DAL assurera les démarches requises dans le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). Avec le soutien de la DQEPP, la DAL s'assurera du maintien de l'autorisation de l'AMP tout au long de la durée du contrat.

**FINANCES – Analyse par la Direction des ressources financières (DRF)**

Les coûts du contrat de la RI 9324-3137 Québec Inc. (Résidence Memphrémagog) ont été estimés pour réserver 12 places en considérant la classification actuelle des usagers (niveau 3) et celle de l'immeuble (niveau 3).

Le coût pour la première année est 570 935,51 \$ du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025. Le coût de la première année étant calculé différemment des autres années, le montant sera indexé annuellement à compter de la 2<sup>e</sup> année selon des taux fixés par le MSSS au 1<sup>er</sup> avril de chaque année en considérant un taux provisoire d'indexation annuelle de 3,5 %. Le contrat aura une durée initiale de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels (total possible de 15 ans).

La valeur totale estimée du contrat (selon les indexations provisoires) de 15 ans serait de 11 067 534,65 \$

	Coût annuel	Total estimé selon indexation provisoire de 3,5 %
Année 1	570 935,51 \$	
Année 2	593 800,26 \$	
Année 3	614 583,27 \$	
Année 4	636 093,69 \$	
Année 5	658 356,97 \$	
Année 6	681 399,46 \$	
Année 7	705 248,44 \$	
Année 8	729 932,14 \$	
Année 9	755 479,76 \$	
Année 10	781 921,55 \$	6 727 751,05 \$
Année 11	809 288,81 \$	
Année 12	837 613,91 \$	
Année 13	866 930,40 \$	
Année 14	897 272,97 \$	
Année 15	928 677,52 \$	4 339 783,61 \$
Total		11 067 534,65 \$

Le budget est disponible pour le renouvellement de cette ressource en fonction des coûts inscrits ci-haut.

**QUALITÉ, ÉTHIQUE, PERFORMANCE ET PARTENARIAT – Analyse et actions par la Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat (DQEPP)**

Avec la conclusion de l'entente avec la ressource, l'équipe Évaluation de l'usager / Instrument de classification débutera son travail au niveau de l'instrument de classification pour chacun des usagers qui réside dans cette ressource. De plus, un intervenant de l'équipe responsable du suivi de la qualité aura le mandat d'accompagner la responsable et d'évaluer la qualité de leur prestation de services. Enfin, l'équipe de la gestion contractuelle soutiendra les responsables pour les volets administratifs applicables aux RI.

**Principales pistes d'action et de solution**

- ✓ Un plan de communication a été fait tant pour les partenaires internes qu'externes pour expliquer cette nouvelle orientation.
- ✓ Une rencontre d'information sera planifiée pour informer les familles et proches des résidents de la résidence Memphrémagog.

**Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)**

Actions	Responsable	Échéancier	✓
Obtenir l'autorisation des instances concernées pour l'autorisation des signatures de cette entente RI par le PDG de l'établissement	Magalie Dumouchel-Cloutier, nouvellement en fonction à titre de cheffe de service en Gestion contractuelle RI-RTF	juillet 2024	
Obtenir l'autorisation du CVSB pour dépôt au CA	Véronique Lévesque	19 août 2024	
Obtenir résolution du CA	Lyne Jutras	21 août 2024	
Plan de communication aux usagers concernés, leurs proches (ou représentants légaux) pour les informer de cette transformation.	Direction du soutien à domicile et des services spécialisés en gériatrie, en déficience et en trouble du spectre de l'autisme (DSAD-SSG-DTSA)	AEC	

**Messages clés à transmettre**

Messages clés	Public cible	Échéancier
Maintien des services et des suivis pour les usagers en place.	Usagers/proches	AEC
Régularisation administrative de l'entente contractuelle pour cette ressource.	CA du prestataire de services MSSS/ARHIQ	AEC
Fiche produite par	Dernière mise à jour le	
Magali Dumouchel-Cloutier, chef de service, équipe gestion contractuelle pour les Ri-RTF -RNI	2024/07/19	

**RECOMMANDATION**

**PROJET DE RÉOLUTION**

**Relative à l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service RI 12 places régulières avec 9324-3137 Québec Inc. (Résidence Memphrémagog) pour un montant de 6 727 751 \$ du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2034 sur une durée initiale de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans, pour une valeur totale estimée à environ 11 millions \$ (total estimé sur 15 ans)**

**Attendu :**

- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :**

**DE RECOMMANDER :**

la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et ayant une durée initiale de dix (10) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels pour une valeur totale estimée à environ 11 millions de dollars sur une période de 15 ans.

Instance : Conseil d'administration

Date : 2024/08/21

Point à l'ordre du jour : 9.4.3

<b>Sujet du dossier</b>	Servitude pour l'implantation d'un groupe électrogène en faveur de l'Université de Sherbrooke à l'hôpital Fleurimont		
<b>Directeur responsable :</b>	Marie-Josée Boutin Directrice des services techniques	<b>Présenté par :</b>	Marie-Josée Boutin
<b>Recommandé par :</b>	<b>Robin Marie Coleman</b>	<b>Date :</b>	2024/07/12
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		

Recommander au conseil d'administration une résolution favorable afin de consentir la servitude à accorder à l'Université de Sherbrooke.

### Mise en contexte (contexte et enjeux)

L'Université de Sherbrooke a demandé au CIUSSS de l'Estrie – CHUS une servitude afin d'installer un groupe électrogène sur une partie des immeubles appartenant au CIUSSS de l'Estrie – CHUS, plus précisément sur une partie des lots 4 040 470 et 4 044 658. Ce groupe électrogène permettra d'alimenter certains immeubles de l'Université de Sherbrooke, soit :

#### Immeubles tenus en emphytéose

- Carrefour du savoir (pavillon Z09)
- Pavillon de santé de précision et de recherche translationnelle (pavillon Z10)

#### Propriétés superficielles

- Pavillon Gérald-La Salle / Faculté de médecine (pavillon Z07)
- Animalerie (pavillon Z04)
- Institut de pharmacologie (pavillon Z05)
- Centre de gestion des matières dangereuses (pavillon Z06)

Conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, une autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux est requise pour permettre la signature de l'acte de servitude. Tous les frais occasionnés par la servitude sont à la charge de l'Université de Sherbrooke.

### Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)

Actions	Responsable	Échéancier	✓
Obtenir une résolution favorable du conseil d'administration	Marie-Josée Boutin	2024-08-29	
Acheminer au MSSS le projet d'acte de servitude	Marie-Josée Boutin	2024-09-09	
Recevoir l'autorisation ministérielle en vue de la signature de l'acte de servitude par les parties	Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)	n.d.	

#### Fiche produite par

#### Dernière mise à jour le

Marie-Josée Boutin  
Directrice des services techniques

2024/07/12

### RECOMMANDATION

#### PROJET DE RÉSOLUTION

#### Relative à la servitude pour l'implantation d'un groupe électrogène en faveur de l'Université de Sherbrooke à l'hôpital Fleurimont

#### Attendu :

- qu'une servitude pour l'implantation d'un groupe électrogène doit être accordée en faveur de l'Université de Sherbrooke à l'hôpital Fleurimont;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :**

**D'APPROUVER :** La servitude pour l'implantation d'un groupe électrogène en faveur de l'Université de Sherbrooke à l'hôpital Fleurimont.

**D'AUTORISER :** Le Président-directeur général à procéder à la signature des documents.

Instance : Conseil d'administration

Date : Le 21 août 2024

Point à l'ordre du jour : 9.4.4

<b>Sujet du dossier</b>	Résultats à la période trois (3) et rapport trimestriel AS-671.		
<b>Responsable</b>	Lyne Jutras, Directrice des ressources financières	<b>Dossier présenté par</b>	Lyne Jutras, Directrice des ressources financières
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		
Présenter les résultats financiers de la période trois (3) se terminant le 30 juin 2024 et le rapport trimestriel AS-671.			

Mise en contexte (contexte et enjeux)

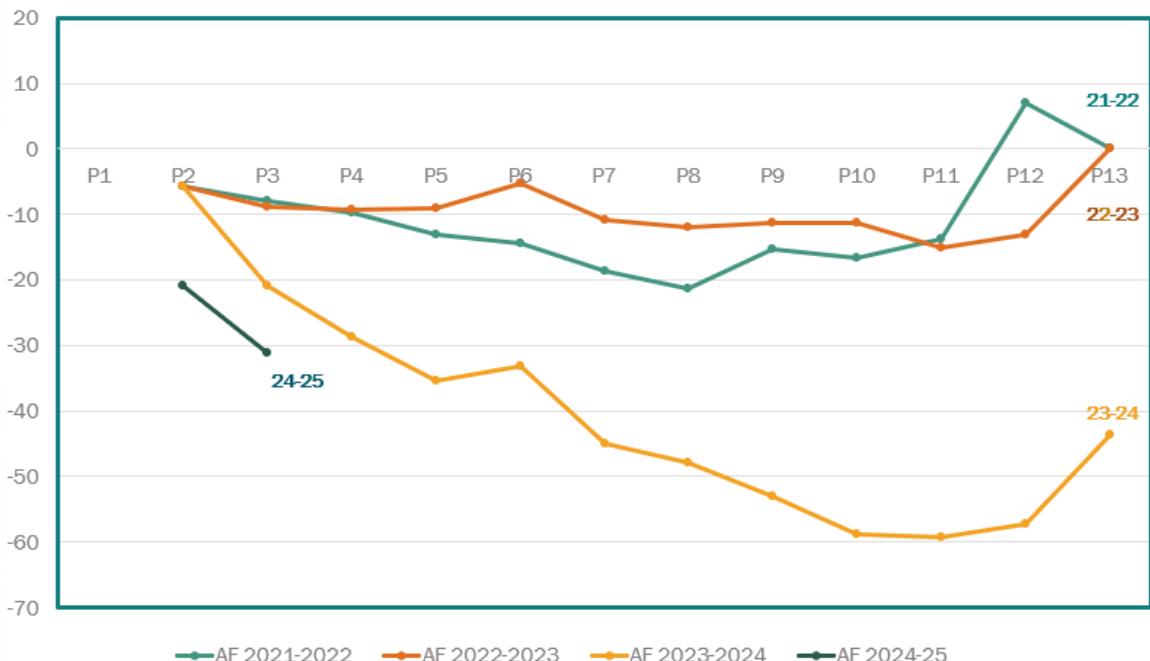
**Résultats financiers de la période trois (3) en date du 30 juin 2024 :**

Après trois (3) périodes financières, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS affiche un déficit de 30,1M\$ en comparaison à 22,7M\$ à la même période pour l'exercice financier 2023-2024.

Année financière 2024-2025  
Résultats cumulatifs - mensuel 03

	RR 446 2024-2025	Budget cumulatif	Réel cumulatif	Écart cumulatif	Écart / Budget	Projection P3 (AS-617)
SALAIRES	1 431 423 467 \$	343 044 962 \$	363 089 199 \$	(20 044 236 \$)	-5,84%	1 586 046 295 \$
AUTRES DÉPENSES	888 088 114 \$	180 170 213 \$	190 768 129 \$	(10 597 916 \$)	-5,88%	783 938 054 \$
VENTES DE SERVICES ET RECOUVREMENTS	(17 786 376 \$)	(2 629 882 \$)	(3 349 693 \$)	719 811 \$	-27,37%	(19 872 337 \$)
Mesures d'optimisation non ciblées	(9 362 005 \$)	(1 521 642 \$)		(1 521 642 \$)		(6 103 658 \$)
Mesures d'optimisation ciblées	(5 802 153 \$)	(623 752 \$)		(623 752 \$)		(2 502 012 \$)
Mesures d'optimisation réalisées	2 942 389 \$	0 \$		0 \$		
<b>TOTALES DÉPENSES</b>	<b>2 289 503 436 \$</b>	<b>518 439 900 \$</b>	<b>550 507 634 \$</b>	<b>(32 067 734 \$)</b>	<b>-6,19%</b>	<b>2 341 506 343 \$</b>
REVENUS						
SUBVENTION MSSS	2 133 234 639 \$	423 478 977 \$	422 731 032 \$	747 945 \$		2 166 547 931 \$
AUTRES REVENUS	115 058 042 \$	28 064 487 \$	28 064 487 \$	0 \$		115 262 611 \$
<b>TOTAUX REVENUS</b>	<b>2 248 292 681 \$</b>	<b>451 543 464 \$</b>	<b>450 795 519 \$</b>	<b>747 946 \$</b>		<b>2 281 810 542 \$</b>
Autres variations avec incidence sur les résultats	- \$	315 000		315 000 \$		
<b>SURPLUS/DÉFICIT Activités principales</b>	<b>(41 210 755 \$)</b>			<b>(31 004 789 \$)</b>		<b>(59 695 801 \$)</b>
<b>SURPLUS/DÉFICIT Activités accessoires</b>	<b>3 500 000 \$</b>			<b>872 603 \$</b>		<b>3 500 000 \$</b>
<b>SURPLUS/DÉFICIT établissement</b>	<b>(37 710 755 \$)</b>			<b>(30 132 186 \$)</b>	<b>-6,67%</b>	<b>(56 195 801 \$)</b>
Mesures de redressement non approuvées MSSS	37 710 755 \$					39 850 271 \$
<b>SURPLUS/DÉFICIT établissement après redressement</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>(30 132 186 \$)</b>		<b>(16 345 530 \$)</b>

**RÉSULTATS 2024-2025  
EN COMPARAISON AUX TROIS DERNIÈRES ANNÉES**



**Enjeux budgétaires :**

Après trois (3) mois, nous constatons la poursuite des enjeux financiers de l'an dernier, mais avec une certaine amplitude.

✓ **Salaires – déficit cumulatif de 20M\$**

- Malgré la pénurie de main-d'œuvre toujours existante qui génère un surplus en heures régulières de 218 346, on remarque une hausse importante de 4,3 % des heures en régulier vs à la même période en 23-24. Cette hausse n'a cependant pas fait diminuer le TS et la MOI. Après trois mois, nous constatons un **écart en régulier de 5,4M\$**.
- On remarque également une hausse importante de 3,4 % des heures en TS par rapport à la même période en 23-24. Cette hausse n'a cependant pas fait diminuer la MOI. Nous constatons un **écart budgétaire de (8,3M\$)**.
- Les dépenses de main-d'œuvre indépendante (MOI) ont augmenté depuis l'an dernier. Il y a un **écart budgétaire de (16M\$)**. Ce déficit contient (8,6M\$) d'écart de taux. 51 % des heures proviennent de la DSAD-SSG-DTSA et 21 % de la DHSLD. Les taux horaires ont été renégociés en 24-25. Le coût de la MOI devrait commencer à baisser à partir des prochains mensuels.

✓ **Autres dépenses – Déficit cumulatif 10.6M\$**

- Nous constatons un écart des dépenses cumulatives par rapport au budget de **(4M\$)** pour les fournitures médicales et chirurgicales.
- Le programme chèque emploi-service et les services achetés (principalement au SAD et pour les familles d'accueil) génèrent un déficit de **(10,6M\$)**.
- Le secteur de l'imagerie médicale (FAP) génère jusqu'à présent un déficit budgétaire de l'ordre de **(0,8M\$)**.
- Considérant que le MSSS n'a pas confirmé le financement de l'IPC, nous constatons un écart défavorable de l'ordre de **(4,5M\$)**.
- Enfin, nous avons pour **10,7M\$** de budgets non distribués.

✓ **Plan de retour à l'équilibre – Déficit cumulatif de 2M\$**

- Au cours de l'année 2021-2022, l'établissement a établi un plan d'action pour maximiser l'efficacité des services offerts et assurer l'équilibre budgétaire ainsi qu'améliorer le suivi périodique de la situation financière de notre établissement.
- De plus, des mesures additionnelles de 14,8M\$ ont été demandées aux directions afin de résorber le déficit projeté en début d'année financière. Ce plan vise essentiellement à réduire le niveau de dépenses réelles afin que les directions respectent leur base budgétaire.
- Les directions poursuivent leurs travaux pour réaliser cet objectif.

✓ **Revenus – Surplus cumulatif non prévu au budget initial de 0,7M\$**

- A la période trois (3), nous avons constaté des revenus non prévus au budget initial :
  - Revenu additionnel lié à un ajustement du financement FAP en imagerie médicale (TEP)
  - Activités supplémentaires réalisées en chirurgie (activités avec les cliniques médicales spécialisées)
  - Financement MSSS pour la gestion des EPI.

**Rapport trimestriel - Prévisions au 31 mars 2024 :**

Considérant le déficit cumulatif que l'on constate à la période trois (3), il n'est pas possible de déclarer l'équilibre budgétaire au 31 mars 2025. En tenant compte de certains éléments venant atténuer le déficit budgétaire, nous projetons un déficit de 56,2M\$ au 31 mars 2025.

		<b>As-617 (MSSS)</b>
<b>Projection annuelle</b>	<b>Déficit projeté - avant ajustement</b>	<b>(56,2 \$)</b>
	Ligne 28 (AS-617) - Mesures de redressement non approuvées	39,9 \$
	<b>Déficit projeté</b>	<b>(16,4 \$)</b>

Le déficit est principalement lié à l'augmentation des besoins de la population de l'Estrie et ce, principalement dans les programmes sociaux et de réadaptation. Nous estimons à 39,9M\$ l'impact sur les résultats. Ainsi, nous avons inscrit ce montant en mesure de redressement non approuvé par le MSSS au rapport trimestriel AS-617.

FINANCEMENTS REQUIS RELATIFS À LA CROISSANCE DES ACTIVITÉS CLINIQUES		
Type de financement	Montant	Commentaires
Déplafonnement SAD	5 104 900 \$	Achat de service et mesures de soutien ainsi que chèque emploi-service. Montant résiduel requis à la suite du financement 24-25 lié à la bonification des services de soutien à domicile.
Trajectoire Jeunesse - Famille d'accueil, famille d'accueil de proximité, postulant à titre de famille d'accueil de proximité et ressources intermédiaires	9 834 616\$	Progression des investissements non financés depuis les six dernières années.
Développement de places en CRJDA	10 550 890 \$	<b>Transfert Montérégie-Est</b> : résultant de l'obligation d'un transfert partiel d'activités résultant de la fusion de 2015 (complétée en 2023-2024).
Développement d'activités pour la clientèle DI-TSA-DP	7 559 000 \$	<b>Transfert Montérégie-Ouest</b> : résultant de l'obligation d'un transfert partiel d'activités résultant de la fusion de 2015 (complétée en 2023-2024).
Lits de débordement en réadaptation jeunesse et pour la clientèle DI-TSA-DP	6 800 865 \$	
<b>Grand total</b>	<b>39 850 271 \$</b>	

Par conséquent, nous déclarons un déficit au fonds d'exploitation de 16,4M\$ en tenant compte de ces mesures de redressements non approuvées par le MSSS.

#### Impacts sur les usagers, les proches et la population (indiquer également les RLS et les points de services concernés)

Une utilisation judicieuse des ressources permet d'augmenter la valeur des services offerts aux usagers.

Impacts sur le Vrai Nord	Expliquer les impacts sur le Vrai Nord
<input checked="" type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input checked="" type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input checked="" type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input checked="" type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire	Dans un contexte de rareté des ressources humaines, matérielles et financières, la planification financière permet de guider les gestionnaires dans leur utilisation judicieuse des ressources en lien avec les services dispensés aux usagers.

#### Principales pistes d'action et de solution

- ✓ Les mesures d'atténuation ont été développées pour en assurer la mise en œuvre et viser l'équilibre budgétaire.
- ✓ Plusieurs initiatives et chantiers sont en développement et auront des effets à moyen et plus long terme et cibleront des économies significatives.

#### Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)

Actions	Responsable	Échéancier	✓
Poursuite des efforts des analyses financières et ajustements par l'équipe du suivi budgétaire.	DRF	Chaque période	✓
Poursuite de nos représentations concernant nos demandes de financement auprès du MSSS.	Hors cadres, directions cliniques et DRF	Sur une base continue	
Collaboration des gestionnaires pour suivre de près leurs résultats financiers.	Directeurs et gestionnaires	Sur une base continue	
Poursuite des efforts pour concrétiser les mesures de redressement du plan d'équilibre budgétaire et les cibles d'économie.	Directeurs et gestionnaires	Suivi sur base continue	
Rencontres planifiées pour revoir les résultats de l'année en cours et la réalisation des cibles d'économie des directions.	Hors cadres, directeurs et DRF	Septembre, novembre & janvier	✓

### Messages clés à transmettre

Messages clés	Public cible	Échéancier
Pour atteindre l'équilibre budgétaire, l'établissement doit poursuivre tous les efforts nécessaires, utiliser de façon judicieuse nos ressources et encourager à revoir le niveau de dépenses à tous les niveaux de l'établissement.	Gestionnaires	Dès que possible

Documents joints

Fiche produite par	Dernière mise à jour le
David Busque, Directeur adjoint des ressources financières	Le 3 août 2024

### RECOMMANDATIONS

#### PROJET DE RÉSOLUTION

Relative au rapport trimestriel à la période 03 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie - CHUS) pour l'exercice financier 2023-2024.

**ATTENDU :**

- les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);
- que selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;
- que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S 4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** Le rapport trimestriel de la période 03 2024-2025 du Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie - CHUS), comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de - 18 143 356M\$. Ce budget inclut des mesures de redressement au montant de 39 850 271M\$ à être approuvées par le MSSS;

**D'AUTORISER :** Le président du conseil d'administration et le président-directeur général à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

Instance : Conseil d'administration

Date : 21 août 2024

Point à l'ordre du jour : 9.4.8

<b>Sujet du dossier</b>	Désignation d'un représentant pour compléter une demande de licence pour un tirage moitié-moitié de moins de 5 000 \$ émise par la Régie des alcools, des jeux et des courses (RAJC)		
<b>Responsable</b>	Lyne Jutras Directrice des ressources financières	<b>Dossier présenté par</b>	Lyne Jutras Directrice des ressources financières
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		
Obtenir une résolution autorisant une personne désignée, madame Nathalie Guesneau, à agir au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour compléter et soumettre la Demande d'une licence de tirage moitié-moitié (5000 \$ ou moins) émise par la Régie des alcools, des jeux et des courses.			
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>			
<p>La Direction des ressources financières tient au moins une activité d'une demi-journée par année à laquelle l'ensemble de son personnel est convié. Une grande majorité des employés étant en télétravail et de nouveaux employés se joignant régulièrement aux équipes dans ce contexte, lors de ces activités sur les heures de travail, un des principaux objectifs est de favoriser le sentiment d'appartenance par des activités interactives. Le bien-être des équipes permet une meilleure coopération professionnelle au profit de nos usagers et la rétention des employés est au cœur des préoccupations des équipes. À l'occasion de la tenue d'événements spéciaux, nous tentons aussi d'intégrer un volet social après la rencontre, le personnel étant déjà rassemblé.</p> <p>Le <u>Comité bien-être de la DRF au travail</u> souhaite faire à nouveau un tirage moitié-moitié au cours de ces activités. Ce type de loterie requiert une licence émise par la Régie des alcools, des jeux et des courses. Nous avons déjà obtenu une telle licence en 2022 et en 2023. Ces licences étant valides une année (la dernière expire le 26 septembre 2024) et considérant que la vente de billets a été un succès lors des activités de direction des dernières années, nous renouvelons notre démarche auprès du Conseil d'administration pour obtenir une nouvelle licence.</p> <p>La vente de billets moitié-moitié permet ainsi de recueillir des fonds pour le financement d'un élément lié à une activité (50 % des recettes de la vente y sont dédiées en respect du règlement de la RAJC) en plus de remettre un prix en argent (50 % des recettes de la vente) à un participant (en respect du règlement de la RAJC qui ne permet pas de fractionner 50 % du montant recueilli en plusieurs montants remis à plus d'un gagnant). La valeur de chaque prix remis doit être de 5 000 \$ ou moins.</p> <p><a href="#">Extraits du Guide du formulaire de demande de licence</a></p> <p><b><i>L'organisme qui demande une licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié doit être dûment constitué en personne morale sans but lucratif, en société ou en association au sens du code civil et poursuivre des fins charitables ou religieuses.</i></b></p> <p><i>On entend par « fins charitables » les fins qui visent</i>  1° à soulager la souffrance ou la pauvreté, ou 2° à promouvoir l'éducation, ou 3° à réaliser tout autre dessein avantageux pour la collectivité sur le plan culturel, artistique, sportif ou communautaire.</p> <p>...</p> <p>Les profits réalisés par un organisme lors d'un tirage doivent être utilisés pour des fins ou œuvres charitables ou religieuses au Québec dans l'année de la délivrance de la licence.</p> <p>...</p> <p><i>De plus, la demande doit être accompagnée d'un document démontrant les fins et les buts poursuivis par l'organisme et d'une copie d'un document attestant son existence, par exemple : lettres patentes ou certificat de constitution, le cas échéant</i></p>			
<b>Documents devant être joints à la demande de licence de tirage moitié-moitié (5 000 \$ ou moins)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire – Demande de licence de systèmes de loterie (RACJ-4200), en pièce jointe</li> <li>• Annexe A – Renseignements sur les activités de tirage (RACJ-4210)</li> <li>• Annexe E – Description des projets menés à des fins charitables (RACJ-4250)</li> <li>• Annexe F – Frais d'étude et droits payables (RACJ-4260)</li> <li>• Chèque ou mandat pour le paiement des frais d'étude (32,75 \$) et des droits (4,50 \$) à l'ordre du ministre des Finances, ou coupon de carte de crédit</li> <li>• Une copie de la résolution désignant le représentant (de l'organisme ou du groupement d'organismes dûment signée autorisant la personne désignée à la section 2 du formulaire RACJ-4200 à agir au nom de l'organisme ou du groupement d'organismes)</li> <li>• Règles de participation et de fonctionnement</li> </ul>			

### Impacts sur les usagers, les proches et la population

La confirmation de la possession d'une telle licence en conformité avec la loi lors de l'annonce de tirages moitié-moitié contribue à la bonne réputation de l'établissement auprès de l'ensemble de la communauté et de la population. Il s'agit aussi d'une reconnaissance de l'importance des activités socioprofessionnelles pour accentuer l'esprit d'équipe et découvrir ses collègues dans un environnement nouveau qui permet de créer des liens.

#### Impacts sur le Vrai Nord

#### Expliquer les impacts sur le Vrai Nord

- Agir pour et avec l'usager ses proches et la population
- Assurer la qualité des soins et services
- Garantir l'accessibilité aux soins et services
- Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté
- Utiliser judicieusement les ressources
- Intégrer la mission universitaire

En contexte de télétravail, la tenue d'activités avec l'ensemble du personnel d'une direction dans un cadre extérieur avec un volet social rend les événements attractifs et est très bénéfique pour continuer de bâtir avec les nouveaux employés qui se sont joints à la direction.

Cette démarche officielle d'obtention d'une licence permet d'éviter que de tels tirages soient faits illégalement.

### Principales pistes d'action et de solution

Cette licence pourrait être à nouveau sous la responsabilité de la Direction des ressources financières, mais disponible pour l'ensemble de l'établissement, sans toutefois en faire la promotion.

### Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)

Actions	Responsable	Échéancier	✓
Afficher la licence lors de la vente de billets de loterie moitié-moitié qui doit avoir lieu en présence, ainsi que les Règles de participation et de fonctionnement d'une activité de tirage	Nathalie Guesneau	Jour de la vente des billets	
Conserver les fonds recueillis à la DRF et maintenir un registre à jour des gains, dépenses et prix remis	Nathalie Guesneau	En continu	

#### Fiche produite par

#### Dernière mise à jour le

Nathalie Guesneau, adjointe au directeur, DRF

2023-08-30

### RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)

#### PROJET DE RÉOLUTION

#### RELATIVE À LA DEMANDE DE LICENCE DE TIRAGE MOITIÉ-MOITIÉ POUR MOINS DE 5 000 \$

- CONSIDÉRANT :**
- qu'une telle résolution est exigée par la Régie des alcools, des courses et des jeux pour autorisée la personne-ressource de l'établissement à compléter la demande;
  - qu'aucune licence n'a été émise à l'établissement pour la période débutant le 29 septembre 2024;
  - qu'une telle licence est requise par la loi pour faire des tirages moitié-moitié afin de financer des activités sociales réunissant des groupes d'employés;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'AUTORISER :** Mme Nathalie Guesneau, adjointe à la directrice des ressources financières (DRF) par intérim, et membre du Comité bien-être de la DRF au travail, comme personne désignée à la section 2 – Identification de la personne-ressource de la Demande de licence de tirage moitié-moitié de moins de 5 000 \$ de la Régie des alcools, des courses et des jeux, à agir au nom du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Instance : Conseil d'administration

Date : 21 août 2024

Point à l'ordre du jour : 9.5.1.1

<b>Sujet du dossier</b>	Démission d'un membre du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS : Lise Lévesque		
<b>Responsable</b>	Aboubacar Cissé	<b>Dossier présenté par</b>	Jocelyne Faucher
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		
Présentation de la démission de Mme Lise Lévesque, scientifique volet social, au sein du CÉR, et ce, en date du 24 juillet 2024.			
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>			
Prendre acte de la démission de Mme Lise Lévesque, scientifique volet social, au sein du CÉR, et ce, en date du 24 juillet 2024.			
<b>Impacts sur les usagers, les proches et la population</b>			
La mission universitaire, dans une perspective de développement, d'évolution et d'utilisation des savoirs, d'amélioration des pratiques et de soutien à la prise de décision, contribue à améliorer la santé et le mieux-être des usagers, de leurs proches et de la population.			
<b>Impacts sur le Vrai Nord</b>		<b>Expliquer les impacts sur le Vrai Nord</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input checked="" type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire		Voir rubrique ci-haut.	
<b>Principales pistes d'action et de solution</b>			
Entériner la démission de Mme Lise Lévesque, à titre de membre scientifique au sein du CÉR, et ce, en date du 24 juillet 2024.			
<b>Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)</b>			
<b>Actions</b>		<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>
Conseil d'administration		Jocelyne Faucher	2024-08-21
<b>Fiche produite par</b>		<b>Dernière mise à jour le</b>	
Julie Tremblay		5 août 2024	
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>			
<b>PROJET DE RÉOLUTION</b>			
<b>Relative à la démission de Mme Lise Lévesque</b>			
<b>CONSIDÉRANT :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;</li> <li>- l'accord des membres du conseil d'administration;</li> </ul>		
<b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :</b>			
<b>D'ENTÉRINER :</b>	la démission de Mme Lise Lévesque à titre de membre scientifique, en date du 24 juillet 2024.		

Instance : Conseil d'administration

Date : 21 août 2024

Point à l'ordre du jour : 9.5.1.2

<b>Sujet du dossier</b>	Changement de statut et renouvellement de mandat d'un membre du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, Caroline Rancourt.		
<b>Responsable</b>	Aboubacar Cissé	<b>Dossier présenté par</b>	Mme Jocelyne Faucher
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi		
Entériner le changement de statut et le renouvellement de mandat de Mme Caroline Rancourt, au sein du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.			
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>			
Présenter le changement de statut de Mme Caroline Rancourt à partir du 16 juin 2024, passant du statut régulier à substitut et le renouvellement de son mandat au CÉR, à titre de membre substitut, représentante scientifique (pharmacienne) pour une période de 3 ans, du 16 juin 2024 au 16 juin 2027.			
<b>Impacts sur les usagers, les proches et la population</b>			
La mission universitaire, dans une perspective de développement, d'évolution et d'utilisation des savoirs, d'amélioration des pratiques et de soutien à la prise de décision, contribue à améliorer la santé et le mieux-être des usagers, de leurs proches et de la population.			
<b>Impacts sur le Vrai Nord</b>		<b>Expliquer les impacts sur le Vrai Nord</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input checked="" type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire		Voir rubrique ci-haut.	
<b>Principales pistes d'action et de solution</b>			
Entériner le changement de statut et le renouvellement de mandat de Mme Caroline Rancourt, comme membre substitut, représentante scientifique, au sein du CÉR.			
<b>Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)</b>			
<b>Actions</b>		<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>
Conseil d'administration		Jocelyne Faucher	2024-08-08
<b>Fiche produite par</b>		<b>Dernière mise à jour le</b>	
Julie Tremblay		5 août 2024	
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>			
<b>PROJET DE RÉOLUTION</b>			
<b>Relative au changement de statut et au renouvellement du mandat de Mme Caroline Rancourt</b>			
<b>CONSIDÉRANT :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;</li> <li>- l'accord des membres du conseil d'administration;</li> </ul>		
<b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :</b>			
<b>D'ENTÉRINER :</b>	le changement de statut à partir du 14 juin 2024, ainsi que le renouvellement de mandat au CÉR de Mme Caroline Rancourt, membre substitut, représentante scientifique, pour une période de trois ans, du 14 juin 2024 au 14 juin 2027		

Instance : Conseil d'administration

Date : 21 août 2024

Point à l'ordre du jour : 9.5.1.3

<b>Sujet du dossier</b>	Renouvellement de mandat d'un membre du CÉR du CIUSSS de l'Estrie - CHUS			
<b>Responsable</b>	Aboubacar Cissé	<b>Dossier présenté par</b>	Jocelyne Faucher	
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi			
Entériner le renouvellement du mandat De Mme Valérie Renaud à titre de membre régulier – Juriste au sein du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS,				
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>				
Prendre acte du renouvellement de mandat au sein du CÉR pour une période de 3 ans pour:				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mme Valérie Renaud Représentante juriste, comme membre régulier (du 7 octobre 2024 au 7 octobre 2027)</li> </ul>				
<b>Impacts sur les usagers, les proches et la population</b>				
La mission universitaire, dans une perspective de développement, d'évolution et d'utilisation des savoirs, d'amélioration des pratiques et de soutien à la prise de décision, contribue à améliorer la santé et le mieux-être des usagers, de leurs proches et de la population.				
<b>Impacts sur le Vrai Nord</b>		<b>Expliquer les impacts sur le Vrai Nord</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input checked="" type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire		Voir ci-haut		
<b>Principales pistes d'action et de solution</b>				
Entériner le renouvellement du mandat De Mme Valérie Renaud à titre de membre régulier – Juriste au sein du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS du 7 octobre 2024 au 7 octobre 2027.				
<b>Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)</b>				
<b>Actions</b>		<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>✓</b>
Conseil d'administration		Jocelyne Faucher	2024-08-08	
<b>Fiche produite par</b>		<b>Dernière mise à jour le</b>		
Julie Tremblay		5 août 2024		
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>				
<b>PROJET DE RÉOLUTION</b>				
<b>RELATIVE À L'ADOPTION DU RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE :</b>				
<b>Mme Valérie Renaud</b>				
<b>CONSIDÉRANT :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;</li> <li>l'accord des membres du conseil d'administration;</li> </ul>			
<b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :</b>				
<b>D'ENTÉRINER :</b>	le renouvellement de mandat CÉR de Mme Valérie Renaud, membre régulier-juriste du CÉR du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, du 7 octobre 2024 au 7 octobre 2027.			

Instance : Conseil d'administration

Date : 21 août 2024

Point à l'ordre du jour : 9.5.1.4

<b>Sujet du dossier</b>	Nomination d'un nouveau membre au sein du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, Mme Jordan Morissette			
<b>Responsable</b>	Pr Aboubacar Cissé	<b>Dossier présenté par</b>	Mme Jocelyne Faucher	
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi			
Nomination de Mme Jordan Morissette à titre de membre représentant du public substitut au sein du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.				
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>				
Présentation de la candidature de Mme Jordan Morissette comme nouvelle représentante, membre du public substitut, au sein du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, et ce, pour une période de 3 ans (du 21 août 2024 au 21 août 2027).				
<b>Impacts sur les usagers, les proches et la population</b>				
La mission universitaire, dans une perspective de développement, d'évolution et d'utilisation des savoirs, d'amélioration des pratiques et de soutien à la prise de décision, contribue à améliorer la santé et le mieux-être des usagers, de leurs proches et de la population.				
<b>Impacts sur le Vrai Nord</b>		<b>Expliquer les impacts sur le Vrai Nord</b>		
<input checked="" type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input checked="" type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire		Voir rubrique ci-haut.		
<b>Principales pistes d'action et de solution</b>				
Entériner la nomination de Mme Jordan Morissette, membre représentante du public, au sein du CÉR.				
<b>Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)</b>				
<b>Actions</b>		<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>✓</b>
Conseil d'administration		Jocelyne Faucher	2024-08-08	
<b>Fiche produite par</b>		<b>Dernière mise à jour le</b>		
Julie Tremblay		5 août 2024		
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>				
<b>PROJET DE RÉOLUTION</b>				
<b>RELATIVE À L'ADOPTION DE LA NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU CÉR DU CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS: Mme Jordan Morissette</b>				
<b>CONSIDÉRANT :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;</li> <li>- l'accord des membres du conseil d'administration;</li> </ul>			
<b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :</b>				
<b>D'ENTÉRINER :</b>	la nomination de Mme Jordan Morissette, comme membre représentante du public au sein du CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, et ce, pour une période de 3 ans (du 21 août 2024 au 21 août 2027).			

Instance : Conseil d'administration

Date : 21 août 2024

Point à l'ordre du jour : 9.5.2

<b>Sujet du dossier</b>	Nomination de trois nouveaux chercheurs au sein du CRCHUS			
<b>Responsable</b>	André Carpentier	<b>Dossier présenté par</b>	Jocelyne Faucher	
<b>Objectif</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Décision <input type="checkbox"/> Recommandation <input type="checkbox"/> Consultation <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Suivi			
Entériner l'octroi des privilèges de recherche et du statut de chercheuse universitaire de Sara Larivière et de Oraly Sanchez-Ferras et de chercheuse clinicienne de Dre Virginie Plante.				
<b>Mise en contexte (contexte et enjeux)</b>				
<p>Le Centre de recherche du CHUS souhaite soumettre la nomination de trois nouvelles chercheuses.</p> <p>Sara Larivière est nouvelle professeure-chercheuse recrutée au département de médecine nucléaire et radiobiologie. Elle possède une expertise en neuroimagerie du développement typique et atypique du cerveau humain. Ses recherches se concentrent sur l'organisation et les anomalies des réseaux cérébraux, du développement néonatal à l'âge adulte, et leur interaction pour le traitement de l'épilepsie.</p> <p>Oraly Sanchez-Ferras est professeur-chercheuse au département de biologie de la Faculté des sciences du l'UdeS. Elle possède une expertise en Génétique moléculaire des modèles embryonnaires d'invasion et migration cellulaire collective.</p> <p>Dre Virginie Plante est pédiatre-intensiviste et nouvellement membre du département au département de pédiatrie. Ses intérêts de recherche portent sur la ventilation mécanique pédiatrique, plus particulièrement sur le contrôle neural de la respiration et l'impact de la ventilation sur les lésions cérébrales, sur le neuromonitoring multimodal et sur l'utilisation du doppler transcrânien aux soins intensifs pédiatriques.</p>				
<b>Impacts sur les usagers, les proches et la population (indiquer également les RLS et les points de services concernés)</b>				
La mission universitaire, dans une perspective de développement, d'évolution et d'utilisation des savoirs, d'amélioration des pratiques et de soutien à la prise de décision, contribue à améliorer la santé et au mieux-être des usagers, de leurs proches et de la population.				
<b>Impacts sur le Vrai Nord</b>		<b>Expliquer les impacts sur le Vrai Nord</b>		
<input type="checkbox"/> Agir pour et avec l'utilisateur ses proches et la population <input type="checkbox"/> Assurer la qualité des soins et services <input type="checkbox"/> Garantir l'accessibilité aux soins et services <input type="checkbox"/> Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, les gestionnaires partenaires, les bénévoles et la communauté <input type="checkbox"/> Utiliser judicieusement les ressources <input checked="" type="checkbox"/> Intégrer la mission universitaire		Voir rubrique ci-haut.		
<b>Principales pistes d'action et de solution</b>				
Présenter la candidature au CA de statut de chercheuse universitaire de Sara Larivière et de Oraly Sanchez-Ferras et de chercheuse clinicienne de Dre Virginie Plante.				
<b>Prochaines étapes (incluant la consultation des instances et les communications)</b>				
<b>Actions</b>		<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>	<b>✓</b>
Conseil scientifique du CRCHUS		André Carpentier	2024-06-05	✓
Conseil d'administration		Jocelyne Faucher	2024-08-21	
<b>Fiche produite par</b>		<b>Dernière mise à jour le</b>		
Hélène Ladouceur		2024-08-05		
<b>RECOMMANDATIONS (projet de résolution pour le conseil d'administration uniquement)</b>				
<b>PROJET DE RÉOLUTION</b>				
<b>RELATIVE AUX NOMINATIONS DE SARA LARIVIÈRE ET ORALY SANCHEZ-FERRAS À TITRE DE CHERCHEUSE UNIVERSITAIRE ET DE DRE VIRGINIE PLANTE À TITRE DE CHERCHEUSE UNIVERSITAIRE CLINICIENNE DU CENTRE DE RECHERCHE DU CHUS</b>				
<b>CONSIDÉRANT :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- que l'octroi des privilèges de recherche et du statut de chercheur doit faire l'objet d'une résolution du Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie-CHUS;</li> <li>- que la nomination d'un nouveau chercheur a été adoptée par le Comité scientifique du CRCHUS;</li> <li>- l'accord des membres du conseil d'administration;</li> </ul>				
<b>IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :</b>				
<b>D'ENTÉRINER</b>				
l'octroi des privilèges de recherche et du statut de chercheuse universitaire de Sara Larivière et de Oraly Sanchez-Ferras et de chercheuse clinicienne de Dre Virginie Plante.				